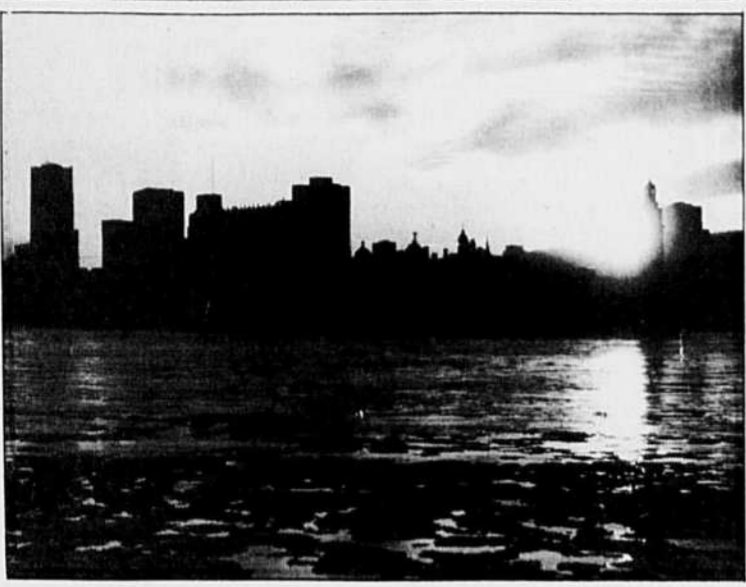


SOCIÉTÉ



Le long crépuscule de Montréal

Des colloques, des études, des rapports sans fin ont analysé son déclin jusqu'à plus soif et proposé des voies de sortie de crise. Mais rien n'y fait : la métropole québécoise se languit toujours, en quête d'une improbable relance.

Page B-1

Pretoria abolit le dernier pilier de l'apartheid

Voie libre à la levée des sanctions

Christian Chaise
de l'Agence France-Presse

JOHANNESBURG — Le Parlement sud-africain a abattu hier au Cap le dernier pilier juridique de l'apartheid, amenant le président Frederik W. de Klerk à prédir une nouvelle « percée » de l'Afrique du Sud sur le plan international et, sur le plan intérieur, l'ouverture de pourparlers constitutionnels avec les mouvements noirs avant la fin de l'année.

Au cours d'un vote historique, les trois Chambres du Parlement tri-

caméral (blanche, indienne et métisse) ont jeté à la poubelle de l'histoire « la mère de toutes les lois d'apartheid », celle qui classifiait les Sud-Africains à la naissance en fonction de leur race et, à ce titre, avait le plus contribué à faire de l'Afrique du Sud le paria de la communauté internationale.

Il s'agissait de la dernière grande loi d'apartheid. Les deux autres, celles sur la terre (qui réservait 87 % du territoire national aux Blancs) et sur l'habitat (qui interdisait aux Noirs de résider dans les villes), avaient été abolies le 5 juin, leur abrogation étant prendre effet le 30 juin.

Seuls les 38 députés du Parti conservateur (CP, extrême-droite) ont voté contre l'abolition de cette loi de 1950 conçue par le Parti national (NP), c'est-à-dire le parti qui est en train aujourd'hui, sous la direction de M. de Klerk, de démanteler l'apartheid.

« Le gouvernement a trahi ses promesses électorales (...) et la politique des fondateurs de son parti », a lancé un député du CP, Daan van der Merwe, qui a accusé le pouvoir de créer « l'insécurité, le conflit et l'agitation ».

Dans une allocution consécutive au vote, M. de Klerk a indiqué qu'il s'attendait à « des développements supplémentaires sur le plan international », allusion très claire à une levée des sanctions contre Pretoria.

Quelques minutes plus tôt, le gouvernement japonais avait salué, avec une extraordinaire célérité, l'événement historique que constitue l'abolition des derniers piliers de l'apartheid et annoncé son intention de « réviser sa politique vis-à-vis de l'Afrique du Sud ».

Mais M. de Klerk a longuement insisté sur le fait que sa politique de réforme n'avait pas pour but de com-

Voir page A-4 : Pretoria

Côté et les médecins s'entendent sur une commission permanente

Michel Venne
de notre bureau de Québec

DÈS leur première rencontre de négociations estivales sur le projet de réforme de la santé et des services sociaux, le ministre Marc-Yvan Côté et les médecins en sont arrivés, hier, à un accord de principe sur la création d'une commission médicale consultative permanente.

Cette commission, composée majoritairement de médecins, aurait

pour mandat de conseiller le ministre sur toutes les questions relatives au système de santé au Québec, notamment sur ce qui a trait à la pratique médicale.

Les médecins tiennent beaucoup à la création de ce forum permanent de consultation. « C'est un pas important vers un changement de philosophie de la réforme qui prévoyait écarter totalement les médecins du système », a déclaré le porte-parole du regroupement des quatre fédérations de médecins, le Dr Clément Ri-

cher. Cette commission médicale nationale — c'est le nom qu'on lui a donné — permettrait aux blouses blanches de « réintégrer de façon permanente » une structure du système de santé.

Le ministre Côté a confirmé par la suite qu'il trouvait « intéressante » la proposition des médecins. Une commission permanente permettra d'éviter d'accumuler des problèmes — « d'avoir un foie engorgé pendant 20 ans » —, que l'on essaie de régler par la suite d'un seul coup. Il fait bien re-

marquer que s'il est d'accord en principe, les modalités, la composition et le mandat de ce nouvel organisme restent à définir.

La première rencontre de négociations entre le ministre et les porte-parole des 18 000 médecins du Québec n'a duré qu'une heure et demie. Le climat est décontracté, les échanges ont été constructifs, dit-on de part et d'autre. Les parties se revoient jeudi. Elles ont convenu de se rencontrer deux fois par semaine

Voir page A-4 : Côté

Ottawa met sa machine en place

Le NPD ne démord pas de son projet de constituante

Chantal Hébert
de notre bureau d'Ottawa

LE GOUVERNEMENT fédéral a entrepris hier de mettre en place avant l'ajournement d'été, vendredi, le comité parlementaire qui pilotera ses offres constitutionnelles l'automne prochain, mais il n'échappera pas à un baroud d'honneur du NPD qui tient toujours mordicus à son projet d'une assemblée constituante.

Hier le Nouveau Parti démocratique, par la voix de son chef, a laissé savoir qu'il ne donnera pas son assentiment à la mise sur pied du comité de 15 députés et de 10 sénateurs sans « un débat suffisant pour présenter toutes les opinions sur le processus. Nous voulons assez de temps pour avoir un vrai débat sur la question », a précisé Audrey McLaughlin qui veut en profiter pour exiger une fois de plus que soit transformé le comité en assemblée constituante.

Selon le chef du NPD, la participation d'une poignée de députés fédéraux et de sénateurs du Québec pourrait, au pis-aller, constituer une représentation acceptable du Québec à une telle assemblée.

« Il y aura des députés et des sénateurs québécois au sein de votre comité mixte, a-t-elle fait valoir au gouvernement aux Communes. Si ce comité devait être élargi en assemblée constituante, ces mêmes personnes pourraient fort bien y représenter le Québec ».

Par la suite, Audrey McLaughlin devait expliquer que, dans son esprit, l'Assemblée nationale serait d'office sur la liste des groupes invités à participer à une telle assemblée. Pour autant, l'hypothèse d'un maintien du refus du gouvernement Bourassa de participer ne lui semble pas un obstacle incontournable à sa tenue.

Mais, fort de l'appui des libéraux, le gouvernement n'est pas disposé à céder du terrain au NPD. Surtout qu'il a le temps devant lui. Même s'il préférerait mettre le groupe en place dès cet été, indique le ministre Joe Clark, ce dernier ne se mettra vraiment à l'ouvrage qu'à l'automne. « Ils commenceront leur travail quand ils auront reçu le rapport du gouvernement fédéral », a-t-il précisé.

Car le mandat du nouveau comité

Voir page A-4 : Ottawa

CORTÈGE DE DOLÉANCES DES COLS BLEUS



PHOTO JACQUES GRENIER

Des sous pour l'entretien, pas pour les chiens

Environ 2800 cols bleus de la Ville de Montréal et de la CUM ont amorcé hier leur grève de 48 heures par un imposant défilé de voitures et de chars allégoriques, ralentissant sérieusement la circulation au centre-ville. Il s'agit du neuvième arrêt de travail des employés municipaux depuis février. En guise de protestation contre les dernières offres de la partie patronale, les chars allégoriques des grévistes ridiculisaient, entre autres, le projet des toilettes pour chiens récemment lancé par l'administration Doré (notre photo) ainsi que d'autres décisions comme la rénovation de l'Hôtel de ville et la plage de l'île Notre-Dame.

Québec livre tous les territoires libres aux pourvoyeurs

Louis-Gilles Francoeur

QUÉBEC vient de modifier les permis de 415 pourvoies commerciales du Québec pour leur donner la possibilité d'exploiter les territoires de chasse et de pêche « libres », soit les plus accessibles de la province. Les pourvoyeurs n'avaient jusqu'à maintenant accès qu'à des plans d'eau ou à des territoires limités.

C'est ce que révèle la lecture de dizaines de permis renouvelés au

cours des dernières semaines par le ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (MLCP) au profit de pourvoyeurs « permissionnaires », qui pourront élargir « l'aire » de leurs services à tous les territoires publics de la région administrative dont ils font partie. De plus, la vingtaine de pourvoyeurs qui se sont retrouvés à l'intérieur des zones d'exploitation contrôlées (ZEC) lors du « déclubbage » des années 70 ont maintenant la permission non plus d'offrir leurs

EXCLUSIF

services sur certains plans d'eau, mais dans la totalité des ZEC et pour la totalité des activités de chasse et de pêche.

Le Québec compte deux sortes de pourvoirie : celles à « droits exclusifs » et les « permissionnaires ».

Les 185 pourvoyeurs à droits exclusifs sont les seuls, en vertu de la

Loi de la conservation de la faune, à effectuer — via leurs « clients » — la récolte du gibier sur un territoire donné, couvrant souvent plusieurs dizaines de kilomètres carrés et englobant de deux ou trois jusqu'à plusieurs dizaines de lacs.

Les 415 pourvoies « permissionnaires » ne jouissent pas d'un territoire exclusif protégé par la loi. Généralement installés sur de grands plans d'eau, comme les lacs Saint-Pierre ou Saint-Louis, à proximité de

Montréal, ou sur de grands lacs comme le Baskatong ou le Gouin, ces pourvoyeurs offrent à leurs clients, outre l'hébergement, des services de location de chaloupes, de guides, d'aménagement de caches, d'appâtage du gibier, etc. La capacité d'organisation de ces entreprises avait amené le gouvernement à limiter leurs opérations à certaines portions de territoires pour préserver l'équilibre des chances avec les simples individus et les petits groupes.

Le président de la Fédération québécoise de la faune (FQF), M. André Pelletier, a accueilli avec « stupeur », voire une certaine incrédulité, l'enquête du DEVOIR.

« Si ce que vous dites est vrai, c'est une déclaration de guerre à tous ceux qui se sont battus pour la démocratisation de la forêt. J'ai même de la difficulté à vous croire. Le ministre se répand dans nos organisations depuis des mois pour nous par-

Voir page A-4 : Territoire

Toutes les techniques de jeu et les secrets du Scrabble!

LES ÉDITIONS DE L'HOMME

18,95 \$



JOUONS AU SCRABBLE

Philippe Guérin

Règlements internationaux et listes de mots établis à partir de l'Officiel du Scrabble de 1990, stratégies, trucs, rien n'a été épargné! Une exploration amusante du merveilleux monde des mots.

Québec resserre l'étau sur Urgences Santé

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LE MINISTRE de la Santé, M. Marc-Yvan Côté, a déposé hier un projet de loi par lequel il resserre l'étau sur la Corporation d'Urgences Santé. Cette corporation est chargée de coordonner le transport ambulancier dans la région métropolitaine de Montréal.

Le projet de loi 156, qui devrait être adopté d'ici la fin de la semaine, donne au ministre le pouvoir de placer la corporation en tutelle. Il lui donne également des pouvoirs d'inspection, de contrôle et d'enquête de la même nature que ceux que détient le ministre sur les hôpitaux.

Ce projet législatif constitue une première étape dans les modifications que le ministre compte apporter au fonctionnement de la corporation dans la foulée du rapport de

Coûter sur la tragédie survenue à l'École polytechnique en décembre 1989. Quatorze jeunes femmes avaient alors perdu la vie sous les balles de Marc Lépine. Ce rapport avait posé un diagnostic accablant sur la « contre-performance » de la corporation ce soir-là.

Peu de temps après, le ministre avait promis des changements à la Loi qui institua Urgences Santé en 1988. « Au prix auquel on paie présentement, je pense qu'on a droit à des services de qualité », disait-il. Le budget d'Urgences Santé est de 60 millions \$ par an. En mai, M. Côté réaffirmait que des « transformations » auraient lieu dans les prochaines semaines. Il annonçait que « nous sommes à quelques mois du dépôt d'une politique sur les soins préhospitaliers et la traumatologie », laquelle redéfinirait sans doute le rôle d'organismes comme Urgences Santé.

L'une des questions épineuses à

trancher est de savoir si Urgences Santé doit limiter son action au transport ambulancier d'urgence ou, comme c'est le cas présentement, s'occuper aussi du transport non urgent de patients, par exemple entre les établissements.

Au cabinet du ministre on a précisé hier que les pouvoirs contenus dans le projet de loi s'inscrivent « dans un ensemble ». Ces nouveaux pouvoirs pourront être utiles, le cas échéant, si Urgences Santé refusait d'appliquer les orientations contenues dans cette politique sur les soins préhospitaliers dont la confection serait terminée.

Le projet de loi confère au ministre les pouvoirs :

- d'assumer l'administration provisoire (tutelle) de la corporation pour une période d'au plus 120 jours lorsque cette dernière refuse ou néglige de se conformer aux directives qui lui sont données ou de prendre les

mesures pour atteindre les objectifs qui y sont prescrits; lorsqu'elle s'adonne à des pratiques ou tolère une situation susceptibles de compromettre la santé ou le bien-être des personnes qui font appel à ses services; lorsqu'elle manque gravement aux obligations qui lui sont imposées par la loi, notamment en ayant fait des dépenses qui n'étaient pas prévues à son budget; lorsqu'il y a motif de croire qu'une faute grave a été commise par un membre du conseil d'administration;

- de nommer un inspecteur afin de constater si la loi et les règlements d'Urgences Santé sont respectés;
- de désigner une personne pour contrôler la bonne utilisation des fonds publics;
- d'ordonner une enquête sur toute matière se rapportant à l'administration, à l'organisation ou au fonctionnement de la corporation.

Parizeau et le « paternalisme indu » de Kohl

QUÉBEC (PC) — Le chef du Parti québécois, Jacques Parizeau, voit un « paternalisme indu » dans la déclaration faite en fin de semaine par le chancelier allemand Helmut Kohl, qui a qualifié « d'incompréhensible pour les étrangers » l'éventuelle souveraineté du Québec.

M. Kohl, qui recevait le premier ministre canadien Brian Mulroney en visite en Allemagne, a expliqué que « les guerres mondiales, qui ont fait 40 millions de morts, nous ont rendus (les Européens) plus raisonnables et intelligents ».

Or, il paraît utile au chef péquiste de rappeler à M. Kohl que « les Canadiens et les Québécois ont participé à ces deux guerres mondiales ».

Jacques Parizeau exhorte, non sans une certaine ironie, M. Kohl à discuter de la question du Québec avec le président français, François Mitterrand, qui, lui, « comprend très bien ces choses ».

En fait, M. Parizeau calcule que le chef d'État allemand a fait une « généralisation hâtive » en se livrant à une telle appréciation du débat politique au Canada.

M. Kohl avait pour sa part souligné que le Québec et le reste du Canada, tout comme la chose vaut pour les pays européens, auraient avantage à se tourner vers une intégration politique et économique renforcée.

« Il (Kohl) a voulu être gentil pour M. Mulroney, (...) et il est allé un peu loin », a poursuivi M. Parizeau qui porte un jugement sévère sur l'attitude du premier ministre canadien.

Le chef péquiste estime « très gênant » le comportement de Brian Mulroney qui sollicite l'appui de tous les chefs de gouvernement qu'il rencontre afin de sauvegarder l'unité du pays.

Dépourvu « d'autorité morale » au Canada, M. Parizeau ne s'étonne pas que le premier ministre Mulroney se sente obligé de recourir à de l'aide extérieure. Il s'agit d'un geste « compréhensible et dommageable », juge le chef péquiste.

Les francophones canadiens peuvent toujours compter sur le Québec, assure Rémillard

Michel Venne

de notre bureau de Québec

LES FRANCOPHONES du Canada peuvent toujours compter sur le soutien du Québec, peu importe quel sera dans l'avenir son statut constitutionnel, a affirmé hier le ministre délégué aux Affaires canadiennes, M. Gil Rémillard.

Le ministre réagissait ainsi aux conclusions tirées en fin de semaine par les leaders des communautés francophones du reste du Canada réunis à Ottawa. Ces derniers ont affirmé qu'ils n'avaient plus rien à attendre du Québec. « Vingt-et-une lignes dans le rapport Bélanger-Campeau, c'est confirmer le désintéressement du Québec à l'égard de la francophonie canadienne », a notamment déploré le directeur général de la Fédération (rebaptisée) des communautés francophones et acadiennes du Canada.

« Les francophones hors Québec savent bien qu'ils peuvent toujours faire confiance au Québec, dit le ministre. C'est toujours une préoccupation du Québec que de voir à ce qu'ils aient les meilleures conditions possibles. Pour nous, avoir une bonne collaboration avec les francophones hors Québec c'est extrêmement important. C'est un rôle qu'on veut jouer le mieux possible. C'est toujours ce qu'on a fait et c'est toujours ce qu'on va continuer à faire peu importe le statut politique que l'on a ».

M. Rémillard a fait valoir que le Québec avait toujours des programmes d'aide et de soutien aux communautés francophones du reste du pays et que ces programmes se poursuivront. Québec consacre environ 2 millions \$ par an à ces programmes d'aide qui prennent généralement la forme de subventions à des projets concrets dans les communautés.

Le ministre s'explique mal le sentiment exprimé en fin de semaine. Peut-être est-ce une impression laissée par le fait que le Québec est engagé depuis l'échec de l'accord du lac Meech dans un processus de définition de son propre avenir, que c'est sa priorité pour le moment. Cela ne veut pas dire que ses engagements antérieurs envers la francophonie canadienne disparaissent.

Le rapport de la Commission sur l'avenir politique et constitutionnelle ne consacre en effet qu'un seul long paragraphe de 21 lignes aux francophones hors Québec. Il suggère au Québec et aux Québécois de « soutenir plus activement leurs activités » pour ainsi « mieux contribuer au dynamisme francophone au Canada ».

Le préambule du projet de loi 150 sur le processus de détermination de l'avenir politique et constitutionnel du Québec fait également allusion aux responsabilités du Québec envers « les communautés francophones hors Québec et à la francophonie internationale ».

L'homme aux dix premiers ministres fête 35 ans de vie parlementaire

Norman Delisle

de la Presse Canadienne

QUÉBEC — L'Assemblée nationale a rendu hier un vibrant hommage à son doyen, le député de Bonaventure Gérard D. Levesque, qui siège en Chambre depuis 35 ans.

Visiblement ému de l'hommage qui lui était rendu, M. Levesque a tenu à remercier en premier lieu les électeurs de Bonaventure qui lui ont été fidèles sans interruption depuis le 22 juin 1956.

« La vie parlementaire est merveilleuse », a dit M. Levesque. Ce qui l'avait le plus bouleversé au cours de sa carrière, a-t-il dit, ce fut de voir « le dévouement » dont font preuve les parlementaires. « Les députés font partie des gens les plus dévoués pour la société. Ils sont vraiment au service de la population », a dit le vétéran parlementaire.

Le premier ministre Robert Bourassa a rendu hommage à son col-

lègue ministre des Finances, signalant qu'il avait été élu pour la première fois « au moment où le Québec entrait dans le XXème siècle avec la Révolution tranquille ».

Le premier ministre a souligné que le député de Bonaventure avait servi sous 10 premiers ministres différents et qu'il avait toujours occupé des fonctions de premier plan.

Quant au chef de l'opposition Jacques Parizeau, il a vanté « la courtoisie, la disponibilité et le profond respect des institutions » qui sont la marque de commerce du jubilaire. La famille de M. Levesque a assisté à la cérémonie du haut de la galerie. Le député a chaleureusement remercié son épouse Denise et ses cinq enfants pour leur étroite collaboration à sa carrière politique.

M. Levesque siège à l'Assemblée nationale depuis 35 ans. Dans huit mois, il deviendra le nouveau détenteur du record de longévité parlementaire à Québec, lequel est tou-

jours détenu par Louis-Alexandre Taschereau qui a été député de Montmorency pendant 35 ans et huit mois entre 1900 et 1935. M. Taschereau a aussi été premier ministre de 1920 à 1935.

Élu comme député de l'opposition par une mince marge de 869 voix contre l'unioniste Henri Jolicoeur en 1956, M. Levesque a toujours été réélu avec des majorités confortables aux scrutins de 1960, 1962, 1966, 1970, 1973, 1976, 1981, 1985 et 1989.

Il a siégé 18 ans au pouvoir et 17 dans l'opposition.

Il a détenu plusieurs portefeuilles dont ceux de la Chasse et des Pêches, de l'Industrie et du Commerce, de la Justice. Il est ministre des Finances depuis que les libéraux ont repris le pouvoir en 1985.

Il a aussi été leader parlementaire, c'est-à-dire responsable des questions de procédure pour sa formation politique, et il a eu à assurer la direction du Parti libéral de 1976 à 1978 à la suite du départ temporaire de Robert Bourassa, puis de 1982 à 1983 à la suite de la démission de Claude Ryan comme chef du PLQ.

M. Levesque a célébré son 65ème anniversaire de naissance le 2 mai dernier.

Originaire de la municipalité de Paspébiac dans Bonaventure, M. Levesque est avocat. Il possède également des commerces d'automobiles en Gaspésie.



Fumer, c'est gaspiller Argent et santé

LE DEVOIR

en collaboration avec les libraires et les éditeurs, invite ses lecteurs à participer au concours

“LITTÉRATURE EN VACANCES”

Découpez le coupon ci-joint, faites-le estampiller à la caisse lors de l'achat d'un livre chez un des libraires participants* et retournez-le au journal **LE DEVOIR**

Chaque coupon estampillé vous donne la chance de participer au tirage et de gagner un des 26 ensembles de 3 livres offerts par les éditeurs participants (aucune photocopie acceptée)

Surveillez ce coupon dans **LE DEVOIR** jusqu'au 22 juin

*QUÉBEC: Bouquinerie du Cartier, Librairie Garneau, Librairie Vaugois, Boutique du Livre, Librairie Liberté RIMOUSKI; Librairie Blais TROIS-RIVIÈRES: Librairie Clément Morin MONTRÉAL: Librairie Renaud-Bray, Librairie Demare, Librairie Champigny, Librairie Le Parchemin, Librairie Raffin, Librairie D'Outremont, Librairie Flammarion, Librairie Hermès, Librairie Gallimard, Agence du Livre, Librairie du Square, Librairie Olivier, Librairie Sons et Lettres SAINT-LAMBERT: Librairie Le Fureteur JOLIETTE: Librairie René Martin OTTAWA: Librairie Trillium, Librairie La Capitale CHICOUTIMI: Les Bouquinistes.

• CONCOURS «LITTÉRATURE EN VACANCES» • Coupon de participation

Nom.....
 Adresse.....
 Code postal.....
 Téléphone résidence.....
 Travail.....

Faites parvenir ce coupon au plus tard le 28 juin à l'adresse suivante:
CONCOURS «LITTÉRATURE EN VACANCES»
 211, rue du Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1

Les règlements de ce concours sont disponibles au Devoir et la valeur totale des prix attribués est de 1847.00\$

L'herbe à poux: saison record en vue

Louis-Gilles Francoeur

PENDANT QUE des villes comme LaSalle tentent de faire disparaître l'herbe à poux de leur territoire par une éradication systématique, la Communauté urbaine de Montréal (CUM) réduit de moitié le nombre de ses dépisteurs-étudiants, ce qui pourrait déclencher une pollinisation record sur l'île. Ce problème de pollution atmosphérique est celui qui fait le plus de victimes annuellement au Québec.

Une personne sur dix dans la province subit pendant deux à trois semaines chaque année une intense fièvre des foies, qui n'est pas une infection virale ou bactérienne, mais

une réaction au pollen allergène de l'herbe à poux. Aucun autre problème de pollution atmosphérique, que ce soit par le plomb, l'ozone au sol ou le monoxyde de carbone, ne touche une personne sur dix au point de les handicaper sérieusement pendant trois semaines. Le phénomène déclenche annuellement des réflexes massifs d'automédication, d'absentéisme au travail en plus d'ajouter des centaines de milliers de dollars au fardeau financier du secteur de la santé. L'automédication provoquée par ce fléau annuel est responsable d'achats de médicaments de plus de 10 millions \$ dans la seule région de Montréal.

Les autorités municipales et provinciales — à l'exception des milieux de la santé — boudent systématiquement ce problème qui n'a pas la noblesse des grandes causes environnementales et dont elles sont souvent une des causes principales avec leurs immenses terrains vagues où prolifère cette petite herbe totalement inoffensive au toucher (plusieurs la confondent avec l'herbe à puce, qui pique !)

Le principal propriétaire d'herbe à poux de la province est sans contredit le gouvernement du Québec ! Son ministère des Transports demeure, en effet, le principal pépiniériste de la province car l'herbe à poux occupe les deux premiers pieds de chaque côté de 90 % des routes asphaltées de la province. Ce ministère n'a aucun programme d'éradication sur ses routes et aucun programme de recherche sur les moyens de faire disparaître ce véritable tunnel de pollen dans lequel on force les automobilistes à rouler pendant trois à quatre semaines par année.

C'est parce que le ministère québécois de l'Environnement a diminué les budgets environnementaux de la CUM que cet organisme régional a décidé de couper six de ses 12 postes de dépisteurs-étudiants. La CUM économisera ainsi environ 20 000 \$ sur un budget de 120 000 \$.

La dernière fois que la CUM a ainsi réduit de moitié son budget de dépisteurs, en 1984, le public de la région métropolitaine avait subi la pire hausse de pollen recensée entre 1978 et 1990, selon les statistiques rendues publiques à la dernière séance de la Commission de l'environnement de la CUM.

Assez curieusement, la baisse d'effectifs de la CUM dans ce domaine

risque de pénaliser le gouvernement régional car jusqu'ici, le total des amendes obtenues grâce aux dépisteurs-étudiants dépassait le budget de la campagne de prévention.

Le président de la Communauté urbaine, M. Michel Hamelin, a tenté cette année d'amener les villes-membres à adopter chacune un règlement d'éradication de l'herbe à poux, suivant l'exemple donné par LaSalle. Cette ville, qui fut aussi la pionnière de l'île en matière de collecte sélective des déchets domestiques, a comme maire un médecin, M. Michel Leduc.

La CUM voudrait que ses 29 villes appliquent leurs éventuels règlements sur l'herbe à poux à... leurs propres terrains et à ceux des grandes sociétés privées.

Indice ou pas de la sensibilité des villes à ce problème de santé et d'environnement, seulement huit villes de la CUM se sont présentées récemment au Jardin botanique de Montréal à une réunion de stratégie sur le problème au cours de laquelle on devait notamment leur remettre la liste des principaux foyers d'infestation sur leurs territoires.

Montréal, qui avait manifesté un intérêt certain pour un éventuel règlement d'éradication, a été dissuadé de le faire par le Jardin botanique ! Ses spécialistes ont expliqué à la Ville qu'elle aurait l'air ridicule dans cinq ans avec un tel règlement si, faute de planification, de moyens et de leadership, son Service de l'environnement continuait d'afficher une aussi piètre performance dans ce domaine. Résultat, Montréal a décidé de ne rien faire et demeurera probablement cette année encore le champion incontesté de l'île comme source de pollen allergène.

La communauté urbaine a cependant marqué des points du côté des compagnies de chemin de fer. Le Canadien national, récemment condamné à une humiliante amende de 3000 \$, avait pourtant consacré près de 100 000 \$ au nettoyage de ses voies. Mais l'argent avait été dépensé à couper la petite plante verte, ce qui accroit généralement sa production de graines ! La CUM espère mobiliser plus sérieusement cette année le CP dont la cour de triage près de l'échangeur Turcot, dans l'ouest de Montréal, demeure l'épicentre de cette pollution atmosphérique régionale.

CARTES D'AFFAIRES



Fondée en 1892

55 St-Jacques
 Montréal, Québec
 Canada, H2Y 3K2
 Tél. 514 269-8556
 Fax: (514) 865-7874
 Tél. (514) 987-6242

Agents de brevets d'invention et de marques de commerce

SWABEY OGILVY RENAULT
 AGENTS DE BREVETS ET DE MARQUES DE COMMERCE

Une Société dont SWABEY, MITCHELL, HOULE, MARCOUX & SHER et le cabinet juridique OGILVY RENAULT sont les associés

1001, boul. de Maisonneuve ouest
 Montréal, Canada H3A 3C8
 (514) 845-7126, Tél. 514-24355
 Facsimilé (514) 288-8389

MONTRÉAL OTTAWA

Une poussée dramatique du sida en Asie et en Afrique

FLORENCE, Italie (AP) — La progression explosive du sida dans les pays d'Afrique et d'Asie a dominé la première journée de travail de la 7e conférence internationale sur le sida, qui réunit jusqu'à vendredi à Florence plus de 8000 chercheurs et professionnels de santé.

« L'infection s'étend plus rapidement que ne le laissent penser les prévisions en Afrique, et la maladie court en Asie », a déclaré James Chin, responsable des prévisions sur le sida à l'Organisation mondiale de la santé (OMS) à Genève.

« Les statistiques de la semaine dernière faisaient état de 500 000 cas de sida en Asie, mais les toutes dernières estimations montent à un plus d'un million de cas », a précisé M. Chin.

En Asie, la plupart des infections touchent la Thaïlande et l'Inde. Elles sont dues, en partie, à « l'explosion des cas chez les toxicomanes de Bangkok ».

Le spécialiste de l'OMS a en revanche donné des nouvelles plus encourageantes pour l'Amérique du Nord et l'Europe de l'Ouest. « Les données épidémiologiques indiquent que, dans les pays industrialisés où l'extension du sida a commencé fin 1970-début 1980, la plupart des contaminations se sont produites durant la première moitié des années 1980. Résultats : le pic d'incidence des cas de sida et de décès dus à cette maladie est attendu pour le milieu des années 1990.

Mais M. Chin s'est déclaré conscient du fait que les prévisions de ce genre risquent toujours d'entraîner un relâchement dans le combat contre la maladie. « Nous sommes à une étape dans les efforts internationaux contre le sida; la mobilisation s'est stabilisée », a-t-il poursuivi.

En Afrique, c'est surtout dans les régions subsahariennes que les prévisions doivent être revues à la hausse. C'est là en effet que l'incidence des infections est la plus grande parmi les adultes. En 1987, l'OMS estimait le nombre de cas de sida dans ces régions à 2,5 millions. Aujourd'hui, elle situe ce nombre à cinq millions et en prévoit 10 millions pour le milieu des années 1990. De plus, a ajouté M. Chin, « si ces estimations devaient être revues, ce serait certainement à la hausse ».

James Chin a conclu son intervention entièrement consacrée à l'épidémiologie en estimant que, de part le monde, plus de 15 millions d'adultes seraient infectés d'ici 1995 et que l'avenir de l'épidémie de sida se situait maintenant parmi les hétérosexuels.

Autre sujet d'inquiétude, qui démontre en plus les difficultés de la lutte, la situation en Europe de l'Est. Comme l'a expliqué le professeur Alexandre Gromyko de l'OMS, le nombre des cas enregistrés y est nettement plus faible qu'à l'Ouest, mais la maladie s'étend « en raison des changements politiques et sociaux récents qui ont provoqué une augmentation considérable des contacts entre l'Est et l'Ouest ».

Difficulté supplémentaire, la propagation de la maladie se fait parmi des groupes différents selon les pays. En Bulgarie, ce sont surtout les hétérosexuels qui sont atteints; en Tchécoslovaquie et en Hongrie, les homosexuels. En Pologne et en Yougoslavie, la contamination est due aux drogués qui se prêtent leurs seringues. Enfin, en URSS et en Roumanie, c'est par des transfusions de sang infecté que la maladie s'étend.

Sur 41 564 cas de sida recensés par 31 pays européens auprès de l'OMS à la fin de 1990, 1455 seulement venaient d'Europe de l'Est. Mais on soupçonne depuis longtemps les régimes communistes d'avoir dissimulé d'extension réelle de la maladie.

Les universités seraient en panne d'imagination

Clément Trudel

LA COMMISSION d'enquête sur l'enseignement universitaire au Canada, qui doit déposer son rapport en septembre, constate dans un document de réflexion, qu'à part l'enseignement coopératif, « l'innovation, qu'elle soit sous forme de technologie, ou qu'elle fasse appel à des méthodes originales d'enseignement, est d'une rareté déconcertante » dans nombre d'universités.

Il n'y a qu'un seul commissaire dans ce groupe d'enquête : Stuart L. Smith. Ce dernier a commandé sept documents de recherche : l'un porte sur l'attrition dans les universités, un autre est inspiré d'interviews de 21 hauts fonctionnaires provinciaux qui, ayant eu à s'occuper du financement des universités, portent anonymement témoignage sur la « résistance au changement » et le « peu d'empressement à répondre aux attentes de la société en matière d'éducation », ce qui provoque chez ces fonctionnaires déception ou colère.

Cette commission a reçu en un an environ 250 mémoires et entendu maints exposés. Les fonds pour son fonctionnement viennent de l'Association des universités et collèges du Canada (APUC), du Secrétariat d'État et de la Ivey Foundation. Le rapport d'étape de M. Smith s'articule autour de 25 questions qui de-



Des tonnes de cendres apportées par la pluie se sont abattues dans la région du volcan.

Des dizaines d'autres victimes seraient ensevelies sous la boue du Pinatubo

MANILLE (Reuter) — L'éruption du Pinatubo a déjà fait au moins 164 morts aux Philippines et des dizaines d'autres victimes pourraient être ensevelies sous les coulées de boue qui dévalent les flancs du volcan, selon les responsables des secours.

Les États-Unis ont détourné hier vers les Philippines une flottille de neuf navires conduite par l'Abraham Lincoln, le porte-avions le plus moderne de l'US Navy, qui a évacué de la base navale de Subic Bay 5000 femmes et enfants de militaires américains cantonnés dans l'archipel.

Selon un porte-parole de la base de Subic Bay, à 80 km au nord de Manille, 20 000 personnes au total seront évacuées.

L'aéroport de Manille a été fermé en raison de la présence d'un épais nuage de cendres. Les Américains transfèrent donc les familles par ba-

teau vers Cebu, dans le centre des Philippines, d'où elles seront rapatriées par avion.

Alors que les Américains quittent le pays, quelque 250 000 Philippines s'entassent dans des églises, des écoles, des gymnases, ou trouvent refuge chez des parents après avoir fui en autocar ou à pied la fureur du Pinatubo qui s'est réveillé le 9 juin après six siècles de sommeil.

Selon les responsables des secours, on dénombre 38 morts dans la province de Pampanga, 45 dans celle de Zambales, 16 dans la province de Tarlac, cinq dans la péninsule de Bataan, 24 dans la ville d'Olangape et 16 à Angeles.

La plupart des victimes ont péri dans l'effondrement de bâtiments qui ont cédé sous le poids des cendres que crache le volcan ou se sont écroulés sous le choc de secousses telluriques.

Le gouvernement estime à 200 millions \$ le montant des dommages causés par le volcan aux cultures et aux bâtiments.

La terre a de nouveau tremblé autour du Pinatubo pendant la nuit de dimanche à hier, mais le calme est revenu dans la matinée et des experts estiment que le pire pourrait être passé.

Le volcanologue Raymundo Punongbayan a cependant souligné qu'il n'était pas question de réduire le périmètre de sécurité de 40 km mis en place autour du volcan en raison du risque d'explosion et des coulées de boue qui menacent d'ensevelir les villages.

« Le volcan est encore dans une phase d'activité et le danger demeure trop important pour que les familles regagnent leurs maisons et leurs terres », a-t-il dit.

Une trentaine d'artistes montréalais risquent la fermeture de leur atelier

Montréal leur réclame une taxe d'affaires rétroactive à 1987

Isabelle Paré

UNE TRENTAINE d'artistes voient leurs ateliers menacés de fermeture et leurs oeuvres faire l'envie des huissiers parce que la Ville de Montréal s'acharne à leur réclamer une taxe d'affaires rétroactive à 1987. L'équivalent de dizaines de milliers de dollars.

« Nous imposons une taxe d'affaires, c'est nous obligé à la fermeture. Nos ateliers ne sont ni des PME, ni des commerces, ni des lieux de vente mais seulement des endroits qui servent de base à notre travail », s'est indigné hier M. Claude Lamarche, un artiste membre de l'Atelier InterX-section.

Exemptés des taxes d'affaires sous l'administration Drapeau, les artistes se voient maintenant har-

celés par les percepteurs de la Ville. Et cela, même si l'administration Doré a plusieurs fois promis d'épargner les artistes de sa taxe commerciale, a affirmé M. Lamarche.

À l'atelier InterXsection, de qui la Ville réclame plus de 12 000 \$ en taxes et intérêts, les huissiers sont déjà passés pour numéroter la liste des biens saisissables, s'est-il indigné. « Par crainte de perdre tout leur matériel et leur machinerie, les artistes, qui n'ont pas l'argent pour payer, quittent leurs ateliers. Et nos oeuvres figurent sur la liste des objets 'hétéroclites', il y a de quoi perdre l'inspiration ! », a-t-il fustigé.

Ces récriminations des artistes contre l'administration Doré ne datent pas d'hier. L'an dernier, lors des audiences publiques tenues sur l'énoncé de soutien à l'industrie culturelle de la Ville, ceux-ci s'étaient déjà insurgés contre le fait que la Ville les assimile à des entreprises commerciales. Des engagements avaient été pris par la responsable du dossier culturel de l'époque, Mme Kathleen Verdon, mais rien n'a été fait depuis pour épargner les ateliers d'artistes de cette taxe d'affaires.

Toutes les intentions municipales en ce qui a trait à la fiscalité devront être réévaluées en raison de la réforme Ryan, indiquait-on hier à l'hôtel de ville. La politique municipale

de soutien à la culture doit aussi être revue à la lumière des conclusions que vient de rendre le rapport Arpin, a indiqué Jocelyne Campbell, attachée de presse au comité exécutif.

Selon Mme Campbell, les recettes de la Ville provenant de taxes prélevées sur des ateliers d'artistes cumuleront approximativement 50 000 \$ par année. Des miettes pour la Ville, mais une fortune pour les artistes qui vivent maigrement de leur art.

Pour éviter la banqueroute et le grappin des huissiers, une trentaine d'artistes tiendront les 19, 20, 21 juin un événement-bénéfice intitulé Art-Tax, destiné à amasser des fonds pour rembourser leur dette inopinée et protester contre la politique de taxation de l'administration Doré.

Une lettre envoyée au maire Doré par le porte-parole de l'atelier InterXsection fait foi de la colère qui règne chez les artistes peintres, sculpteurs et photographes qui n'ont d'autre choix que de louer des locaux pour pouvoir exercer leur art.

« On a voté pour vous, Monsieur le maire, en espérant une amélioration de notre statut. La triste réalité c'est que vos agents percepteurs et vos huissiers nous chassent. En condamnant nos ateliers, vous détruisez la base, les laboratoires où s'élaborent nos idées, où se réalisent les recherches. »

Les directeurs d'hôpitaux craignent une réforme de la santé vidée de sens

Isabelle Paré

D'ABORD SÉDUITS par le livre blanc du ministre Côté, les directeurs généraux d'hôpitaux s'inquiètent maintenant de voir les fondements de la réforme de la santé fondre comme neige au soleil.

D'un projet généreux, le livre blanc s'est traduit, dans le projet de loi 120, par une simple réforme de structures, a déploré hier M. Michel R. Denis, directeur général de l'Association des directeurs généraux des services de santé et des services sociaux du Québec.

« Contrairement au livre blanc qui contenait des idées fortes et faisait office de grand vent pour alléger les structures, le projet de loi 120 est rempli de structures de tout acabit qui nous agacent », soutient M. Denis.

Selon l'Association des directeurs d'hôpitaux, l'addition de conseils des médecins, dentistes et pharmaciens pour chaque petite institution, la création d'un conseil des infirmières, le pouvoir bureaucratique accru légué aux régies régionales sont autant de structures nouvelles qui viennent tuer dans l'oeuf tout espoir d'alléger l'appareil administratif du système de santé québécois.

Histoire de sauver l'essentiel de cette réforme qu'ils voient s'égrener au fil des articles du projet de loi, les directeurs d'hôpitaux pressent le gouvernement de ne pas céder sur le principe de la répartition équitable des effectifs médicaux en région, sur l'agrément des cabinets privés et sur la régionalisation des enveloppes de

la Régie de l'assurance-maladie du Québec. Trois piliers de la réforme auxquels les directeurs d'hôpitaux tiennent mordicus.

Malgré les délais entraînés par les discussions entreprises hier avec les médecins, M. Denis estime que ce répit aura au moins l'heur de permettre au gouvernement de changer son discours et de collaborer avec les partenaires actuels du réseau. « Plus que les médecins, le discours du ministre Côté assimile les directeurs d'hôpitaux et tous les employés du système actuel de la santé à des empêcheurs de tourner en rond. Le ministre devrait plutôt valoriser les gens du secteur pour faire en sorte que le débat soit plus serein », a-t-il déploré.

Au terme de la réforme, quelque 200 postes de directeurs généraux d'établissements de santé seront éliminés, soit près du tiers des 744 postes actuels que contient le réseau.

Par ailleurs, la FTQ a salué hier la trêve des médecins, tout en dénonçant le chantage qu'ont fait peser ces derniers sur la population pour protester contre le projet de loi 120.

Même si la centrale syndicale ne ménage pas ses critiques contre le projet de loi 120, une entente sur la répartition des médecins en région n'en demeure pas moins essentielle, ont souligné MM. Fernand Daoust et Clément Godbout, président et secrétaire général de la FTQ.

Aussi, ont-ils insisté, la FTQ entend approuver toutes les mesures, même coercitives, « destinées à augmenter l'accessibilité des services et à assurer des services de première ligne de qualité dans les CLSC ».

Assemblée extraordinaire de la CECM pour régler l'imbroglie à la présidence

Clément Trudel

LES 21 COMMISSAIRES de la CECM ont reçu hier la convocation à une assemblée extraordinaire qui se tiendra demain de 16 h à 17 h. On doit y décider officiellement du statut de Mme Denise Soucy-Brousseau, présidente démissionnaire, et procéder à la « nomination à la présidence de la CECM ». Cette séance précède immédiatement une assemblée « ordinaire » à l'ordre du jour fort chargé : 40 points, dont l'étude du budget pour 1991-1992, et celle des mesures à prendre face au phénomène du décrochage scolaire.

Le sous-ministre québécois de l'Éducation, M. Thomas Boudreau, a écrit vendredi au directeur général de la CECM, M. Laurent Portugais, que « la CECM doit faire le nécessaire pour que le poste de président soit comblé dans les plus brefs délais, conformément aux dispositions de la Loi sur l'instruction publique ». Le sous-ministre se dit du même avis que Me Louis Crête, qui avait rédigé un avis similaire remis à M. Portugais.

Une controverse persiste autour de Mme Soucy-Brousseau et d'une note de restaurant de 390 \$. La SQ enquête en effet pour vérifier s'il y a eu fraude dans cette affaire. Mme Soucy-Brousseau reconnaît avoir commis une « erreur de jugement » en facturant à la CECM un repas dont l'un des hôtes aurait été nul autre que le ministre québécois de l'Éducation, M. Michel Pagé... ce qui n'était pas le cas.

C'est M. Portugais qui a informé le public de l'existence de cette note de restaurant; il refusait de recommander le paiement d'une telle facture. La démissionnaire, elle, soutient qu'elle n'a fait qu'ouvrir une parenthèse, le 15 mai, en remettant « temporairement » sa démission.

C'est la commissaire Rolande Pelletier qui dirige, par intérim, la plus grande commission scolaire catholique du Québec, tandis que le MEQ enquête sur les pratiques administratives de l'organisme. Mme Pelletier appartient au Rassemblement

scolaire confessionnel (RSC), lequel a fait élire 11 commissaires aux dernières élections après une campagne menée par le président du RSC, Me Michel Pallascio. C'est à l'instigation du RSC que Mme Soucy-Brousseau a été élue présidente. La CECM compte aussi une commissaire indépendante, Mme Louise Laurin, et neuf membres du Mouvement pour une école moderne et ouverte (MEMO).

Dans une conversation téléphonique, hier, le commissaire Kenneth George a déclaré que le MEMO se rendait demain à la séance extraordinaire avec le même double objectif qu'il avait formulé la semaine dernière, soit exiger que la CECM ait à sa tête une personne « crédible politiquement », à l'extérieur comme à l'intérieur » et demander au RSC d'assumer sa responsabilité et de choisir un remplaçant ou un successeur à Mme Denise Soucy-Brousseau. La commissaire Laurin doit rendre publique sa position dans cette controverse à midi.

Il n'y avait pas de réponse, hier, au bureau de la présidente de la CECM. Au service d'information, Mme Louise Richard disait douter que la CECM fasse savoir à l'avance la liste des candidats à la présidence. Pour le fond du problème, Mme Richard renvoie LE DEVOIR aux responsables « politiques » des deux formations représentées à la CECM. Il a été impossible de confirmer que le RSC ait tenu un caucus le dimanche 16 juin, jusque vers deux heures, hier matin, dans le but de mettre au point la stratégie qui guidera ses élus demain à la CECM.

DROGUES..., PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

MSQ
ASSEMBLÉE PUBLIQUE SUR LA SOUVERAINÉTÉ
 avec **Marcel Tessier**
Lorraine Pagé
Doris Lussier
LUCIEN BOUCHARD
 Mercredi 19 juin à 19 h 30
 Sous-sol église St-Edouard
 425 Beaubien est (métro Beaubien)
ENTRÉE GRATUITE
 Info.: Jean ou François St-Louis - 271-8724

Enfants des longchamps
 Vente de nos collections de vêtements Printemps & été
30%
50%
 1007-1017, RUE LAURIER OUEST - OUTREMONT — TÉL.: 274-2442

Un nouveau médicament pour contrôler les effets secondaires de la chimiothérapie

Lia Lévesque
de la Presse canadienne

UN NOUVEAU médicament qui permet de contrôler les nausées et vomissements associés aux traitements de chimiothérapie et radiothérapie, dans les cas de cancer, est disponible au Canada.

Le médicament, dont le nom scientifique est l'ondansétron, est commercialisé sous le nom de Zofran.

Il a déjà été autorisé dans 24 pays, auprès de 252 000 patients. Ce n'est toutefois que depuis deux semaines qu'il a été homologué par Santé et Bien-Être Canada.

Les nausées et vomissements ont une grande importance dans les traitements de chimiothérapie et de radiothérapie, expliquait le Dr Jean Latreille, hématologue oncologue à l'Hôtel-Dieu de Montréal, qui assistait à la conférence de presse.

Ces vomissements sont si importants et si prolongés — 2 à 10 jours — qu'ils poussent certains patients à interrompre leurs traitements de chimiothérapie.

Dans d'autres cas, les médecins ne peuvent donner une thérapie aussi puissante qu'ils le voudraient, parce que le patient souffre trop des nausées et vomissements.

Ces vomissements altèrent la qualité de vie des patients et gênent plusieurs activités. Ils affectent quelque 90 % des patients traités en chimio ou radiothérapie.

Le Zofran vient précisément maîtriser ces nausées et vomissements. Il doit être absorbé — sous forme de comprimés ou d'intra-veineuse — avant chaque traitement.

Selon la compagnie pharmaceutique Glaxo, il s'agit d'une « découverte » et d'une « nouvelle de la plus haute importance ».

Même le Dr Latreille, de l'Hôtel-Dieu de Montréal, parle de « petit mi-

racle » et d'un « pas de géant » dans ce type de traitement.

Glaxo admet qu'il existe d'autres médicaments pour contrôler les nausées et vomissements des patients traités en chimiothérapie. Toutefois, ils « ne parviennent à maîtriser ces malaises que dans 40 % des cas », souligne l'entreprise pharmaceutique.

Selon M. Paul L'Archevêque, vice-président du Bureau d'affaires du Québec de Glaxo, la différence vient du fait que Zofran n'a pas d'effets secondaires comme les spasmes du visage, le roulement des yeux et l'agitation extrême. De plus, il n'aurait pas d'effets sédatifs et, toujours selon M. L'Archevêque, il pourrait être prescrit à des patients de moins de 4 ans et à des personnes âgées.

Le Zofran entraîne lui aussi quelques effets secondaires, mais beaucoup moins, selon le Dr Latreille. Essentiellement, il s'agit de maux de tête légers, de constipation ou de

diarrhée.

Des milliers de patients sont traités par chimio ou radiothérapie au Canada. Le Dr Latreille parle de 23 000 nouveaux cas de cancer par année, sans compter tous ceux qui se sont accumulés au fil des ans. De ces 23 000 nouveaux patients, la moitié reçoit des traitements de chimio ou radiothérapie.

Le médicament devrait être remboursé par l'assurance-maladie, selon le Dr Latreille. « Le gouvernement habituellement couvre ces choses-là ».

Le Zofran coûte entre 80 et 110 \$ par mois, estime M. L'Archevêque, de Glaxo.

Au Canada, 500 patients ont pris du Zofran au cours d'essais cliniques. Quelque 300 autres l'ont essayé dans le cadre du programme des médicaments d'urgence de la Direction de la santé de Santé et Bien-Être Canada.

Charest préfère une étude unique pour Grande-Baleine

Marie Tison
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Même si le Québec scinde en deux l'étude environnementale sur le projet Grande-Baleine, le gouvernement fédéral pourrait, de son côté, effectuer une seule évaluation sur les deux aspects du projet : les infrastructures d'accès et le complexe hydro-électrique lui-même.

C'est ce qu'a indiqué hier le ministre fédéral de l'Environnement Jean Charest, à l'issue de la période des questions.

« Nous n'avons fermé aucune porte, a-t-il déclaré. Nous sommes en train d'étudier les hypothèses les plus pratiques et les plus utiles. »

Il a expliqué qu'Ottawa devait appliquer le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement, mais qu'il pouvait le faire de deux façons : séparément sur les infrastructures et le complexe, ou dans un seul bloc.

Il a déclaré que le gouvernement fédéral allait sonder le gouvernement québécois, les Cris et les Inuit avant de prendre une décision.

Il a toutefois indiqué que personnellement, il préférerait une évaluation globale.

Le projet Grande-Baleine prévoit la construction de trois centrales sur la Grande rivière de la Baleine, qui se jette dans la Baie d'Hudson. Le projet coûtera 12 milliards \$. Il nécessitera la construction de 575 kilomètres de route et de trois aéroports, au coût d'environ 700 millions \$.

Ottawa et Québec se sont entendus le 12 février dernier pour coordonner les évaluations fédérale et québécoise des impacts environnementaux du projet. Cette entente ne couvrirait cependant pas les infrastructures d'accès.

Le Québec a fait savoir qu'il étudierait séparément les infrastructures. Le ministre québécois de l'En-

vironnement Pierre Paradis a demandé à son gouvernement de revenir sur cette décision, mais peine perdue. La semaine dernière, le ministre de la Justice Gil Rémillard a confirmé la décision de scinder l'évaluation du projet. Le gouvernement québécois a fait savoir que les premières audiences sur les infrastructures auront lieu les 2 et 3 juillet prochain à Montréal.

À Ottawa, le ministre des Pêches et Océans, responsable des habitats du poisson, a entrepris de réviser les études préparées par Hydro-Québec sur les infrastructures. Il s'agit de la première étape prévue par le processus fédéral d'évaluation et d'examen en matière d'environnement. Le ministre pourra recommander des mesures pour mitiger les effets néfastes du projet sur l'environnement, ou encore, recommander des audiences publiques.

S'il fait cette recommandation, le ministre de l'Environnement n'aura pas le choix, et devra tenir des audiences, a déclaré M. Charest.

« Ce sera à nous de décider de quelle façon nous serions disposés à mettre en oeuvre cette recommandation », a-t-il ajouté.

Il s'agira alors de tenir des audiences distinctes sur les infrastructures, ou de tenter de les amalgamer aux audiences sur le complexe lui-même, prévues par l'entente du 12 février.

« C'est techniquement possible, mais il y a plusieurs options techniques possibles, a affirmé le ministre fédéral. Il s'agit de déterminer laquelle est la plus appropriée dans les circonstances. »

Si le ministre des Pêches et Océans ne recommande pas d'audiences, l'évaluation fédérale des infrastructures pourrait se terminer là, a ajouté M. Charest.

« Ça ne semble pas probable, mais c'est possible », a-t-il déclaré.

Il a indiqué qu'il attendait le rapport du ministre des Pêches et Océans « le plus rapidement possible ».

SUITES DE LA PREMIERE PAGE

◆ Territoire

er de son nouveau contrat social et de la mise en valeur des territoires

publics. Et en arrière, sans en parler au Sommet de la faune dont nous sortons, il privatise ainsi les territoires libres au profit des pourvoyeurs ! Si c'est vrai, c'est scandaleux, parce que cela veut dire que le gouvernement est en train de faire avec les territoires libres ce qu'il a essayé de faire avec les réserves. Il va nous trouver en travers du chemin ! », ajoute M. Pelletier. Ce dernier représente 250 000 pêcheurs et chasseurs, répartis dans plus de 300 associations de bénévoles.

La FQF a fait échec en 1988 au projet de privatisation des réserves fauniques, caressé par Québec au profit des pourvoyeurs.

Selon M. Pelletier, « les amateurs de chasse et de pêche ne pourront jamais rivaliser avec des commerces qui peuvent, à l'année longue, surveiller, appâter, organiser des lieux de chasse et pêche au profit de ses clients. C'est une inéquité totale, une concurrence déloyale, qui va susciter, je le crains, de la violence sur le terrain car tous n'accepteront pas de se faire tasser par les pourvoyeurs qui vont écrier avec leurs moyens plus importants les meilleurs sites de chasse et pêche en territoires libres ».

Le président de la Zone d'exploitation contrôlée (ZEC) Petawaga, M. Réjean Hatin, abonde dans le même sens. C'est lui qui avait présenté au début des années 70 la résolution qui avait inscrit le « déclubage » au programme du Parti québécois. Sa ZEC est maintenant « envahie » par quatre pourvoyeurs dont l'action se limitait jusqu'à présent à des plans d'eau précis. Lorsque ces derniers ont mis les pieds dans le territoire géré par les bénévoles, on les a poursuivis. Mais Québec, en catimini, a effacé les poursuites même si ces incursions dans la ZEC étaient illégales, de son propre aveu. Aujourd'hui, sa ZEC songe à faire annuler les permis octroyés aux quatre pourvoyeurs.

Quant au directeur des territoires fauniques du Québec, M. Luc Samson, il estime « qu'en réalité, rien n'est changé. Personnellement, je ne vois pas trop, trop la différence avec avant. C'est une vue de l'esprit que d'imaginer un prochain envahissement des territoires libres par les pourvoyeurs : la seule différence, c'est que les chasseurs et pêcheurs qui exploitent ces territoires vont pouvoir compter le toit des pourvoyeurs. La disproportion des moyens est un faux argument : rien n'est changé. » Le MLCP a fait de la « consolidation » financière des pourvoyeurs existantes sa priorité de la dernière année.

Le territoire touché par l'élargissement de la zone d'opération des permissionnaires est, grosso modo, la vallée de Saint-Laurent ainsi que les principaux grands plans d'eau du Québec habités. S'il ne s'agit pas de la majorité des territoires publics, les territoires « libres », c'est-à-dire non organisés en pourvoirie à droits exclusifs ou en ZEC, sont par contre les plus fréquentés parce qu'ils sont accessibles économiquement.

Les permis de « permissionnaires » accordés par Québec élargissent dans plusieurs cas le territoire d'opération de pourvoyeurs à droits exclusifs, qui pourront ainsi offrir les meilleurs territoires de M. Tout-le-Monde à leurs clients lorsque leur pourvoirie manquera de gibier. Mais M. Tout-le-Monde ne pourra rendre la politesse au même prix.

Ainsi le Domaine Lounan pourra ainsi exploiter toute la région 15 (Saint-Michel-des-Saints et autour du parc du Mont-Tremblant), comme le

Mekoos (région 11 en plus), la pourvoirie Jodoin (11 en plus), le « Club de chasse et pêche » (sic) Wapous (région 14 en plus), l'énorme « Club de chasse et pêche » Bellefleur, de Saint-Michel-des-Saints, la pourvoirie Au pays de Réal Massé, etc., pour ne citer que quelques exemples.

Des pourvoyeurs aériens se voient ainsi, selon les permis obtenus par LE DEVOIR, donner le droit d'offrir tous les services d'hébergement, de guides, d'appâtage, de construction de caches dans plus d'une zone, comme c'est notamment le cas d'Air Melançon et d'Air Mont-Laurier.

◆ Ottawa

est clair là-dessus. Il ne s'agit pas de prendre le pouls constitutionnel des Canadiens, à la Keith Spicer, mais bien « d'examiner, en vue de présenter des recommandations au Parlement des propositions relatives au renouvellement du Canada contenues dans les documents dont pourra le saisir le gouvernement. » Le comité devra faire rapport au plus tard le 28 février prochain.

Sans rencontrer les exigences du NPD, selon les termes de la motion déposée hier par le gouvernement aux Communes et au Sénat, le prochain comité débordera du cadre traditionnel des commissions parlementaires.

Son mandat prévoit en toutes lettres la mise au point de mécanismes pour permettre « aux peuples autochtones de participer pleinement à l'élaboration du plan d'action du gouvernement canadien. » « Nous voulons donner au comité la flexibilité de faire participer les autochtones de façon plus active que comme simples témoins », explique à ce sujet le ministre Clark.

Au besoin, le comité pourra également s'adjoindre d'autres groupes. Il est autorisé à mettre en place « des mécanismes dans le but d'encourager à faciliter la participation des individus et des groupes canadiens. » Comme prévu, il pourra tenir des séances conjointes avec des comités de députés provinciaux.

Quant à la composition du groupe, elle sera arrêtée, indique-t-on, en juillet, mais il est déjà entendu que les coprésidents seront deux tirés des banquettes gouvernementales, à savoir Claude Castonguay, du côté du Sénat, et possiblement le député de Rosedale David MacDonald, pour la Chambre des communes.

En tout, une quinzaine de conservateurs et la moitié moins de libéraux siègeront au comité. Le gouvernement a prévu trois places pour le NPD sous-représenté au sein d'un comité mixte parce qu'il ne compte pas de sénateurs dans ces rangs. Ni le Bloc Québécois, ni le Reform Party n'ont été invités à participer.

◆ Côté

pour les deux premières semaines puis d'accélérer le rythme. Les discussions se dérouleront à huis clos. D'un côté comme de l'autre, on se refuse à négocier sur la place publique.

On sait que le gouvernement du Québec a décidé de reporter de deux mois l'adoption de la loi 120 sur la réforme de la santé et des services sociaux dans l'espoir d'en arriver à une entente avec les médecins d'ici au 18 août. L'Assemblée nationale sera ensuite convoquée les 27 et 28 août pour adopter la loi. Le 23 août est une échéance finale.

Les parties se sont entendues hier sur un échancier. Elles ont en outre convenu de parler des articles qui touchent à la confidentialité des dossiers des patients, un sujet largement exploité par les médecins dans leur publicité, à leur prochaine rencontre.

Les principaux points en litige, notamment la répartition des effectifs médicaux, seront abordés plus tard. Les médecins ont déjà fait savoir qu'ils entendaient proposer au ministre des solutions « à la carte », adaptées à chacune des régions concernées, pour combler les besoins de régions et d'établissements qui manquent cruellement de médecins, en particulier de spécialistes.

Le ministre a répété hier que les articles du projet de loi qui concernent la répartition des effectifs, l'agrément en cabinet privé et la régionalisation des budgets de la Régie d'assurance-maladie seront maintenus dans le projet de loi. Il est prêt, par contre, à suspendre l'application de ces articles pour une durée de deux ans (dans les deux premiers cas) pour permettre aux médecins « de démontrer leur bonne foi et de faire progresser les choses ».

Le Dr Richer a évoqué la possibilité que la commission médicale à être créée puisse avoir entre autres pour mandat de formuler des recom-

mandations sur ces sujets litigieux durant la période de suspension. Le porte-parole de la profession médicale suggère que la commission soit formée majoritairement de médecins et qu'elle soit complétée par des personnes nommées par le ministre. Il s'inspire d'une expérience ontarienne toute récente. Le gouvernement de Bob Rae vient tout juste de créer en effet un Joint Management Committee composé de cinq médecins et de cinq personnes nommées par le ministre de la Santé pour conseiller le gouvernement.

M. Côté ne l'entend pas toutefois exactement de la même oreille. Cette commission médicale nationale sera composée, certes, d'une majorité de médecins. Quant à savoir si le gouvernement y déléguera des représentants, cela reste à voir. Le ministre note en outre que si l'application de certains articles est suspendue pendant deux ans, durant cette période « la balle sera dans le camp des médecins. Point. » Ce sera à eux (les médecins) et à eux seuls de trouver des solutions, et de les proposer au gouvernement et de les appliquer pour résoudre les problèmes de répartition des effectifs. Le gouvernement ne veut pas « se mettre le nez là-dedans », ni directement, ni par le biais d'une commission consultative.

◆ 40 ans

entre les Blancs et les membres des autres races.

■ 1952 — Loi sur les permis intérieurs (passes) interdisant aux Noirs de séjourner plus de trois jours en zone urbaine sans une autorisation spéciale.

■ 1953 — Loi sur les lieux publics séparés qui interdit l'accès des races de couleur aux bibliothèques, parcs, toilettes et autres installations. Les Noirs se voient aussi interdire le droit de grève.

■ 1956 — Le gouvernement oblige les Noirs à quitter les zones urbaines. Des cités spéciales sont créées pour eux.

■ 1960 — Massacre de Sharpeville : 69 Noirs sont tués pendant une manifestation contre la Loi sur les permis intérieurs. Le gouvernement frappe d'illégalité l'African National Congress (ANC) et le Pan Africanist Congress (PAC).

■ 1961 — L'Afrique du Sud se proclame République et quitte le Commonwealth. L'ANC, passé dans la clandestinité, engage une lutte armée.

■ 1964 — Nelson Mandela et ses principaux collaborateurs de l'ANC sont condamnés à la détention à vie pour s'être opposés à la suprématie blanche.

■ 1976 — Violentes émeutes anti-apartheid dans la cité noire de Soweto. Le Transkei est le premier bantoustan à se voir octroyer l'autonomie.

■ 1978 — P.W. Botha devient premier ministre. Il sera le premier à amorcer un démantèlement prudent des lois raciales.

■ 1983 — L'Afrique du Sud adopte une nouvelle constitution qui accorde des pouvoirs parlementaires restreints aux Indiens et aux métis. Le Front démocratique uni voit le jour. Il rassemble plusieurs organisations hostiles à l'apartheid.

■ 1984 — Nouvelles émeutes contre l'apartheid dans les cités noires. Desmond Tutu, l'un des principaux opposants au régime de Pretoria, reçoit le prix Nobel de la paix. Le gouvernement annonce l'abrogation de la Loi sur l'interdiction des mariages mixtes et les relations sexuelles entre personnes de races différentes.

■ 1985 — P.W. Botha se dit prêt à envisager la libération de Nelson Mandela. Le gouvernement met en vigueur un état d'urgence partiel pour réprimer les émeutes.

■ 1986 — Abolition de la Loi sur les permis intérieurs.

■ 1989 — P.W. Botha est victime d'une congestion cérébrale et cède la place à F.W. de Klerk à la tête du Parti national, puis à la présidence de la République.

■ 1990 — F.W. de Klerk s'engage à démanteler l'apartheid et annonce le rétablissement de l'ANC dans la légalité. Nelson Mandela est libéré. La Loi sur les lieux publics (apartheid mesquin) est abolie.

■ Juin 1991 — Le Parlement vote l'abrogation des deux Lois sur la terre, qui attribuaient aux Blancs la propriété de 87 % des terres et aux Noirs les 13 % restants. Ces lois avaient été votées au début du siècle, bien avant l'apparition du terme « apartheid ».

■ 17 juin 1991 — Le Parlement vote l'abrogation de la Loi de l'État civil, qui constituait le dernier maillon restant de l'apartheid.

◆ Pretoria

plaire à aux États-Unis, à l'Afrique ou à l'Europe. La « percée » de Pretoria sur le plan international, a-t-il dit, n'est pas « notre objectif primordial », mais un simple « bonus ».

Cette « percée » s'est manifestée récemment par des voyages officiels du chef de l'État en Irlande et au Danemark (les deux pays européens les plus réticents à l'égard de sa politique, le Parlement danois ayant, par exemple, bloqué la levée par la CEE de ses sanctions économiques), ainsi que par une visite au Kenya.

« La nouvelle Afrique du Sud est en marche et rien ne peut plus l'arrêter », a déclaré M. de Klerk.

Le Congrès national africain (ANC) de Nelson Mandela, le principal mouvement nationaliste noir du pays, a annoncé le 18 mai qu'il ne participerait pas à des négociations constitutionnelles tant que le pouvoir ne mettrait pas un terme aux combats entre sympathisants de l'ANC et militants du Parti conservateur zoulou Inkatha, qui ont fait environ 900 morts depuis le début de l'année près de Johannesburg.

Exaltant la fin de l'apartheid et le fait que tous les Sud-Africains sont maintenant « débarrassés du dilemme moral provoqué par cette législation », M. de Klerk a indiqué qu'une seule étape restait à franchir : l'élaboration d'une nouvelle constitution non raciale assurant « la protection des minorités ».

Le gouvernement a proposé, pour commencer, la convocation d'une Conférence multipartite (MPC) ouverte à tous les partis et mouvements du pays, qui déciderait notamment de la manière dont sera élaborée la future constitution.

« Il est possible d'organiser une Conférence multipartite avant la fin de 1991 », a-t-il dit.

Prenant à partie l'ANC, M. de Klerk l'a exhorté « à commencer à penser, à parler et à agir comme une organisation qui croit vraiment aux négociations », à « modérer ses exigences » et à régler le problème de sa « lutte armée » (qui n'est officiellement que suspendue).

Outre le problème de la violence, l'ANC accuse le pouvoir de ne pas avoir tenu ses promesses en ce qui concerne la libération des prisonniers politiques et l'amnistie des exilés. Mais M. de Klerk a de nouveau assuré que le gouvernement avait respecté les engagements pris à Pretoria en août 1990.

un été avec LE DEVOIR

GÉNIAL!



Cet été, LE DEVOIR vous offre tout et plus ...

- Des "lettres" de Paris, New-York, Gaspé
- Une grande série littéraire inspirée de Rimbaud
- Des reportages sur les événements culturels en région
- Une série sur les grandes tendances sociales
- Les dossiers de la page "Société"
- Les grandes entrevues du Lundi

Achetez LE DEVOIR tous les jours

* Du 25 juin au 8 septembre, LE DEVOIR prend un format d'été. Il vous arrivera en semaine en un seul cahier et le samedi en deux cahiers.

LOGEMENT A LOUER

N. Richer

\$60 (taxe incluse)

3 lignes
12 parutions
pour
3 semaines

Pour aussi peu que 60 \$ (taxe incluse) votre annonce paraîtra les mercredi, jeudi, vendredi, samedi, durant 3 semaines.

Les annonces peuvent être annulées en tout temps, la facturation s'établira alors sur le tarif régulier jusqu'à concurrence de l'offre promotionnelle.

- 1.65 \$ la ligne supplémentaire
vous acceptons

3% rabais supplémentaire avec cartes de crédit

Les annonces classées

LE DEVOIR

286-1200

DROGUES... PAS BESOIN!

Santé et Services sociaux Québec

LA VIE ÉCONOMIQUE

Montréal, mardi 18 juin 1991

Spar cherche à s'associer à un consortium spatial européen

Jocelyn Coulon
envoyé spécial

PARIS — Devant le regroupement de plusieurs firmes spatiales en consortium, Spar Aérospatiale cherche à joindre l'un d'entre eux, Matra-Marconi, pour être en mesure de mieux faire face à la concurrence internationale et à l'ouverture du grand marché européen de 1993.

Selon M. W.R. Fitzgerald, responsable des négociations avec Matra, il n'est toutefois pas question que la compagnie canadienne fusionne avec le consortium franco-britannique. « Depuis quelques mois, nous discutons de la coopération la plus large, mais nous excluons toute fusion car nous voulons garder notre personnalité canadienne », dit-il.

Les dirigeants de Spar estiment

que la compagnie est à un tournant et qu'elle doit joindre un grand consortium si elle ne veut pas être reléguée au second plan. Depuis deux ans, on assiste sur le marché de la construction de satellites à un regroupement des firmes, principalement sur le Vieux Continent. Aérospatiale et Alcatel travaillent ensemble alors que Matra s'est associée avec la firme britannique Marconi Space Systems et tente de conclure un accord de coopération avec le géant allemand ANT Space. Si les négociations avec la firme canadienne aboutissent, Spar deviendrait le quatrième associé, ce qui lui permettrait de partager la technologie des Européens et de participer plus étroitement aux différents programmes spatiaux européens.

M. Fitzgerald souligne cependant que Spar poursuivra sa coopération tous azimuts avec ses clients et four-

nisseurs américains et tentera même de conclure de grands accords de coopération avec Hughes, par exemple.

Spar est la seule firme canadienne fabriquant des satellites et son expertise est reconnue dans le monde entier. Maître d'oeuvre de la plupart des programmes spatiaux canadiens, elle participe aussi à plusieurs programmes internationaux.

Selon M. Fitzgerald, l'alliance avec le consortium Matra-Marconi serait bénéfique pour Spar. Avec ses 3000 employés et un chiffre d'affaires de plus de 1 milliard \$ par an, le consortium se taille une place enviable sur le marché des satellites.

M. Fitzgerald souligne que la coopération avec Matra-Marconi pourrait prendre plusieurs formes. « L'entente que nous voulons conclure porterait sur une participation ferme à

tous les programmes du consortium et non à quelques-uns, dit-il. Une espèce d'alliance stratégique où il serait possible de partager le plus d'informations possible dans les domaines de spécialités de chacun. »

Spar a fait sa réputation sur la construction de satellites, de bras spatiaux et d'antennes de satellites. Elle fabrique aussi des stations terrestres.

L'accord avec Matra-Marconi permettrait aussi aux deux parties de rationaliser leurs programmes de recherche-développement et de développer une certaine standardisation des produits.

« Je ne vous cacherais pas aussi que nous voulons absolument avoir un pied en Europe lorsque le grand marché européen s'ouvrira officiellement au début de 1993, dit-il. Sinon, il nous faudra escalader un mur. » Hier, Spar a profité de la Journée

canadienne de l'espace pour annoncer la conclusion de deux contrats. Le premier, d'une valeur de 36 millions \$ a été accordé par le gouvernement chinois pour la construction d'une nouvelle génération de stations terrestres.

Spar construira 20 nouvelles stations et en modernisera 7 autres, ce qui permettra à la Chine d'étendre son réseau de communications par satellites.

L'autre contrat, d'une valeur de 17 millions \$, porte sur la fabrication de boîtes d'engrenage et des engrenages coniques destinés aux moteurs CFM56 de la Compagnie générale électrique. Enfin, Spar a entamé des discussions avec deux compagnies canadiennes, CANCOM et General Discovery, qui négocient présentement un accord avec les Soviétiques pour la fabrication de deux satellites

de télécommunications.

Les pourparlers entre les parties viennent à peine de commencer, mais il semble acquis que l'URSS soit déterminée à acquérir ces deux satellites. Lorsque les deux sociétés canadiennes auront terminé leurs discussions avec le gouvernement soviétique sur l'ampleur du contrat et ses spécifications techniques, Spar entrera en scène pour vendre sa technologie.

Déjà, Spar a envoyé deux missions de techniciens canadiens en URSS pour évaluer les chances de coopération et des techniciens soviétiques ont visité les installations de Spar à Montréal et à Toronto. Les deux satellites devraient servir aux communications internationales et, selon les dirigeants de Spar, devraient avoir les dimensions d'un satellite ANIK canadien.



Le gouverneur de la Banque du Canada, John Crow, s'adressait à des courtiers en valeurs mobilières, hier, à Vancouver.

L'inflation semble matée, mais Crow attend des preuves

WHISTLER, C.-B. (PC) — La Banque du Canada va prêter une attention particulière aux coûts de production et aux prix, au cours des prochains mois, afin de déterminer si sa « saine politique financière » a réussi à juguler l'inflation et à stabiliser les prix.

C'est ce qu'a fait savoir hier le gouverneur de la Banque du Canada, M. John Crow, aux congressistes de l'Association des courtiers en placements du Canada.

Dans l'esprit de M. Crow, cependant, la bataille semble sur le point d'être gagnée et il ne manque plus que les faits pour le prouver.

« Nous croyons, a-t-il dit, qu'il existe maintenant une tendance à réduire les coûts de production et, par conséquent, l'inflation, mais cela doit être confirmé par les faits. »

« Nous devons donc surveiller de très près l'orientation des coûts de production et des prix au cours des prochains mois. »

M. Crow a fait remarquer que le taux préférentiel, celui que consentent les banques à leurs clients institutionnels, a baissé de 5 % au cours des 13 derniers mois, pour atteindre 9,75 %.

Il y a également eu, a-t-il signalé,

des améliorations dans les secteurs de l'habitation et des marchés boursiers, qui constituent souvent des indicateurs importants d'une relance économique.

« À mesure que les gens vont pouvoir se fier à la stabilité des prix, les taux d'intérêt vont se comporter d'une manière beaucoup plus acceptable, a-t-il prédit. Cela va être profitable à l'économie directement et également à votre commerce. »

Un autre conférencier au congrès a été le ministre de l'Industrie Michael Wilson, qui avait accepté l'invitation au moment où il était ministre des Finances.

M. Wilson a invité les Canadiens à avoir constamment en vue les innovations et la qualité, en plus de la productivité, s'ils tiennent à demeurer concurrentiels au cours des années 90.

De plus, selon lui, les Canadiens doivent viser de plus en plus les marchés internationaux, puisque moins de la moitié des industries canadiennes exportent actuellement leurs produits et leurs services.

« Le secteur privé canadien, a-t-il constaté, consacre trop peu d'argent à la science et à la technologie. »

La CVMQ introduit le « libre-échange » des valeurs mobilières

(PC) — À compter du 1er juillet prochain, les grandes entreprises québécoises et américaines pourront plus facilement procéder à des émissions de titres des deux côtés de la frontière.

La Commission des valeurs mobilières du Québec annonce en effet la mise en vigueur à cette date d'un nouveau régime d'information multinationale, dont la réciproque sera parallèlement mise en oeuvre par la Securities Exchange Commission américaine. « C'est en termes pratiques l'équivalent du libre-échange dans le domaine des valeurs mobilières », résumait le chef des communications à la CVMQ, Marc Barrière.

Ce nouveau régime vise essentiellement à faire disparaître les nombreux obstacles qui compliquaient les placements d'actions ou de titres de dettes dans le pays voisin. Jusqu'à ce jour, une société américaine qui voulait procéder à une émission de titres au Québec devait produire un prospectus particulier, avec les frais et les complications que cela comporte.

Dorénavant, un prospectus répondant aux normes de la SEC américaine permettra à une compagnie des États-Unis de procéder à une émission de titres ici, le document d'information accompagnant le placement étant reconnu comme valide

par la CVMQ. L'inverse sera aussi vrai. Ainsi, la compagnie Alcan pourra procéder à une émission d'actions au Canada et aux États-Unis en même temps en utilisant le même prospectus, à quelques détails près. Ces détails, ce sont, par exemple, la divulgation de la rémunération des cinq plus hauts dirigeants, une information dont la SEC américaine exige mais non pas la CVMQ.

Ce nouveau régime d'information multinationale n'est accessible toutefois qu'aux grandes sociétés. Ainsi, il faut que les sociétés aient au moins 300 millions d'actions en circulation, dont au moins 75 millions sont disséminées dans le public.

Donc, ce sont des entreprises comme BCE, Alcan, Proviso, la Banque Nationale ou le Canadien Pacifique qui pourront se prévaloir du nouveau régime. Il s'appliquera aux émissions de titres de dettes, d'actions ou de droits de souscription.

L'un des principaux problèmes des placements multinationaux est celui des normes comptables. Celles en vigueur aux États-Unis et au Canada diffèrent substantiellement. Pour procéder à un placement aux États-Unis, une compagnie canadienne devra concilier son portrait financier avec les normes américaines, jugées parmi les plus sévères au monde.

Les bénéfices des entreprises baissent de 15,9 %

Clyde Graham
de la Presse Canadienne

OTTAWA — Avec la récession qui pèse lourd sur les bilans, les bénéfices des entreprises du pays ont atteint 12,3 milliards \$ au cours du premier trimestre de cette année. C'était une diminution de 15,9 % au regard du trimestre précédent.

Les secteurs les plus frappés ont été ceux du gaz et du pétrole, des services et des biens de consommation, des équipements électroniques et des services informatiques, de l'industrie automobile et de l'assurance, a rapporté hier Statistique Canada.

Les bénéfices des compagnies avaient été de 14,6 milliards \$ durant le dernier trimestre de 1990. Mais la dernière régression a porté ces bénéfices d'exploitation à leur plus bas niveau depuis le creux de la récession de 1981-82, a ajouté l'agence fédérale.

« Durant la récession de 1981-82, le plus bas niveau des profits avait été 11,1 milliards \$, enregistré au cours du deuxième trimestre de 1982. »

En fait, les bénéfices n'ont pas cessé de diminuer au cours des deux dernières années et ils représentent maintenant juste un peu plus que la moitié du sommet de 22,9 milliards \$ qu'ils avaient atteint durant le dernier trimestre de 1988.

Statistique Canada a déjà déclaré que le premier trimestre de 1991 était le pire du présent ralentissement économique, ayant débuté en avril 1990. On prévoit une reprise durant la deuxième moitié de 1991.

Les chiffres cités tiennent compte des facteurs saisonniers affectant l'économie.

Les profits du secteur de l'énergie avaient grandement progressé durant les dernières semaines de 1990, à la suite de la crise du golfe Persique et de soubresauts du marché

pétrolier.

Mais ils ont plongé de 59 % durant le premier trimestre et ont été de 1,1 milliard \$ avec la chute des prix du pétrole survenue au début de 1991, après que les forces réunies sous l'égide des Nations-Unies eurent finalement remporté la victoire sur l'Irak.

De 900 millions \$ durant le quatrième trimestre de l'an dernier, les profits du secteur des biens et des services ont chuté à 500 millions \$. Déçus de la taxe sur les produits et les services, préoccupés par la guerre et s'inquiétant de leurs emplois, les consommateurs sont demeurés chez eux au début de l'année.

Le secteur des équipements électroniques et des services informatiques a vu ses profits diminuer de presque 50 %, à 232 millions \$. Et de 200 millions \$ au cours du dernier trimestre de 1990, les profits de l'industrie automobile sont devenus une perte de 8 millions \$.

Les profits du secteur de l'automobile, des pièces et des pneus d'automobiles sont à leur plus bas niveau depuis dix ans.

Dans les secteurs financier, les bénéfices d'exploitation de l'assurance accident et sur la propriété ont fléchi de 81 millions \$ pour être de 414 millions \$ au cours du premier trimestre.

Les bénéfices des compagnies de trust ont augmenté de 95 millions \$ à 208 millions \$ au cours des trois premiers mois de l'année.

En tout et par tout, le rendement des investissements des actionnaires a continué de baisser pour un troisième trimestre consécutif pour passer de 2,5 % à la fin de 1990 à seulement 2,2 % au cours du premier trimestre de l'année courante.

L'industrie du meuble ne digère ni le libre-échange ni la valeur du dollar

Claude Turcotte

LES FABRICANTS de meubles du Québec, qui sentent venir depuis un mois une certaine reprise, n'ont quand même pas l'impression encore de voir la lumière au bout du tunnel, qui demeure pour ainsi dire totalement obstrué par un dollar canadien beaucoup trop élevé.

Cette reprise du marché se sent aussi au Salon du meuble de Montréal, auquel participent cette semaine 300 manufacturiers du Québec, du Canada et des États-Unis, qui auront reçu pendant cette exposition environ 10 000 acheteurs, grossistes et détaillants venus également du Québec, du Canada et des États-Unis. M. Claude Jutras, vice-président exécutif de l'Association des fabricants de meubles du Québec (AFMQ), n'est toutefois pas d'humeur à prédire le déclenchement prochain d'une forte période d'activités pour cette industrie, car il ne voit pas vraiment comment les fabricants pourront surmonter certains obstacles qui ne semblent aucunement vouloir partir en même temps que la récession.

M. Jutras pense d'abord et avant tout à la force du dollar canadien, qui se maintient autour de 87 cents. « C'est ce qui nous heurte le plus », dit-il. Il reconnaît volontiers les efforts du gouvernement fédéral pour faire baisser les taux d'intérêt, mais il ne comprend pas du tout comment il se fait qu'on ne parvient jamais à faire baisser la valeur du dollar. Pour tout dire, il a « l'impression que le gouvernement canadien laisse le dollar à ce niveau volontairement ». Et pour quelle raison le gouvernement agirait-il ainsi ? M. Jutras n'en sait trop rien, mais il n'est pas très loin de croire que cette attitude découle d'un engagement pris par Ottawa envers Washington au moment des négociations du traité de libre-échange. Et que vous répondez les aux États-Unis doivent mettre bien en évidence sur leurs produits et congénères d'Ottawa (fonctionnaires du ministère de l'Industrie) lorsque vous leur faites part de ce soupçon ? Réponse de M. Jutras : « Les Ice Capade devraient les engager ». Il s'agit d'une troupe de patinage de fantaisie.

Les remarques caustiques du représentant des fabricants de meubles s'expliquent par le fait que depuis 30 mois, sans égard à quelque changement que ce soit dans la compétitivité, les fabricants canadiens, y compris les québécois, ont dû encaisser un glissement de 20 % par rapport à leurs concurrents des États-Unis. Il y a le tarif douanier qui est passé de 15 % à 6 %, favorisant davantage l'importation de meubles américains au Canada, et le dollar qui est passé de 76 cents à 87 cents. Dans le débat sur le libre-échange, l'industrie québécoise en général et celle du meuble en particulier.

Les résultats ont été très négatifs pour les fabricants québécois. Depuis 15 mois, il y a eu une baisse de 15 à 20 % dans les heures travaillées, donc dans les emplois (de 2000 à 3000

mises à pied) et les ventes. Il y a eu aussi une baisse dans le meuble résidentiel que dans le meuble de bureau. Avant l'entrée en vigueur de l'accord de libre-échange, l'AFMQ a investi 100 000 \$ dans quatre études dont les conclusions générales annonçaient une baisse de production dans le meuble résidentiel, mais une augmentation pour l'industrie du meuble de bureau. La montée du dollar canadien a cependant chambardé les données.

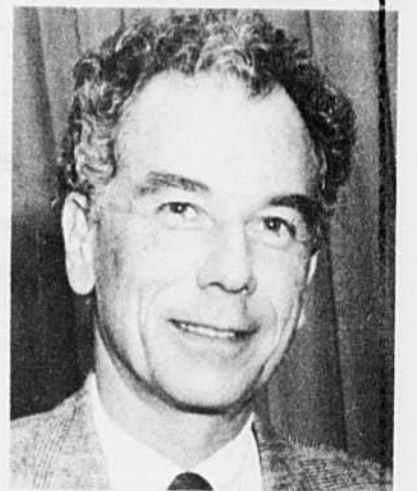
« Avec un dollar au pair avec celui des États-Unis, c'est toute l'industrie qui disparaît », ajoute M. Jutras, qui se montre très critique à propos de l'attitude du gouvernement canadien dans le dossier du libre-échange. Les Américains, souligne-t-il, ont toujours un « Buy American Act », alors qu'il n'y a aucune loi comparable au Canada. Les exportateurs canadiens tenaient des « Made in Canada », alors que les exportateurs américains au

Canada n'ont pas la même obligation. Les fabricants de meubles ont demandé la réciprocité. « Ça ne coûterait rien, puisqu'il ne s'agirait que de voter une loi, mais à Ottawa le gouvernement nous a répondu qu'il ne faisait pas ça », constate M. Jutras.

L'AFMQ dénonce aussi l'attitude américaine à l'égard des subventions, qui sont pratiquées sous des noms d'emprunts dans 48 États. Est-ce que les fabricants de meubles ne pourraient pas faire comme les producteurs de porcs qui ont finalement eu gain de cause devant le tribunal bi-national créé en vertu de l'accord de libre-échange ? Il faudrait investir trop d'argent dans de telles démarches, qu'il faut payer du côté canadien, alors qu'aux États-Unis, selon M. Jutras, le Congrès a des mécanismes d'intervention qui prennent tout de suite la relève dès qu'une plainte est déposée.

Coup d'oeil boursier	
Montréal-XXM	1880.98 - 5.62
TSE-300	3547.21 - 12.55
Dow Jones	2993.96 - 6.49
Dollar canadien (US Cents)	87.60 + .11
Or (New York-US\$)	368.20 + 1.10

CONSTRUCTIONS DÉSOURDY INC.



JEAN-PAUL DUPRÉ

Le Conseil d'administration de Constructions Désourdy inc., composé de messieurs Raymond Désourdy, Jean-Paul Dupré, Roland Girardot, Claude Poudrette, Daniel Roffet et Jean-Claude Roude, est heureux de vous annoncer la nomination de monsieur Jean-Paul Dupré au poste de président du Conseil d'administration ainsi que sa reconduction comme président et directeur général de l'entreprise.

Le Groupe Désourdy s'est associé début mars avec le Groupe Jean Lefebvre, seconde société routière française, réputée pour la qualité et la variété des procédés conçus par ses laboratoires. Constructions Désourdy inc. pourra désormais bénéficier du transfert technologique et de l'expertise de son nouvel actionnaire dans les domaines de l'asphalte, des bitumes et émulsions polymères, des carrières ainsi que des chantiers spécialisés.

Monsieur Jean-Paul Dupré, bien connu dans ces secteurs d'activité depuis 25 ans, fait partie du Groupe Désourdy depuis 1985; il était président de Constructions Désourdy inc. depuis 1989.

Un CPG digne d'intérêt.

10%

échecance 5 ans

TAUX GARANTI JUSQU'AU 10 JUILLET 1991.

Pour bénéficier de ce taux garanti, communiquez avec nous jusqu'au 19 juin 1991. Dépôt minimal de 500 \$. Intérêt versé annuellement.

MONTREAL TRUST

Tour Place Montréal Trust	982-7100	Centre Fairview	695-5230
Place Montréal Trust, niveau métro	843-8100	St-Lambert	465-3265
Place Ville-Marie	393-3117	Ville Mont-Royal	735-1314
Ch. Queen Mary	488-7000	Westmount	932-6000
rue St-Jacques ouest	392-1880	Outremont	273-7666
Promenades St-Bruno	441-9030		

L'ACTUALITÉ INTERNATIONALE

Le parti des Ghandi à la recherche d'alliés et d'un premier ministre

Marie-France Rouze
de l'Agence France-Presse

NEW DELHI — Le Parti du Congrès (I), certain de former le prochain gouvernement indien mais sans majorité absolue, était déjà hier à la recherche d'alliés pour le soutenir et d'un premier ministre pour le diriger.

Après 40 heures d'un dépouillement d'une extrême lenteur, le Congrès, privé de son chef Rajiv Gandhi assassiné durant la campagne, avait emporté 178 des 349 sièges déclarés, sur les 511 mis aux voix lors des élections.

Les projections établies par la télévision nationale cependant ne lui accordaient en fin de course qu'environ 215 sièges, en raison de résultats catastrophiques pour le parti dans l'est du pays, et donc loin d'une majorité absolue de quelque 256 sièges.

Le Bharatiya Janata (BJP, nationaliste hindou) venait en deuxième position avec 78 sièges, lui-même loin devant le Janata Dal de Vishwanath Pratap Singh qui avait réussi en 1989 à former un gouvernement, mais vient de tomber au niveau d'un parti régional, avec des sièges presque ex-

clusivement dans l'est de l'Inde. Les résultats n'arrivaient que très lentement de cette partie du pays, où l'Uttar Pradesh et le Bihar, deux des États les plus pauvres et les plus peuplés de l'Inde, comptent respectivement 85 et 54 circonscriptions électorales.

La direction du parti devait commencer à se réunir hier soir pour décider lequel de ses leaders dirigerait son groupe parlementaire, et deviendrait premier ministre.

Après l'assassinat de Rajiv Gandhi le plus ancien parti politique indien, habitué à être dirigé par un membre de la famille Nehru-Gandhi entouré d'une coterie, s'était rallié par commodité autour de M. P. V. Narashima Rao. Ce fidèle d'Indira puis de Rajiv Gandhi avait été président — un poste ne coïncidant pas nécessairement avec celui de chef du groupe parlementaire — parce qu'il était le moins contesté parmi les aspirants.

Cette caractéristique risque à nouveau de donner ses chances à M. Rao, qui aura 70 ans cette semaine. M. Rao ne possède pas de base politique locale en Inde, mais il a une longue expérience des affaires de l'État. Il a été notamment ministre de l'Intérieur, de la Défense et des

Affaires extérieures.

Parmi les autres personnalités dont les noms étaient le plus souvent cités figuraient M. N. D. Tiwari, 65 ans, mais ses chances semblaient maintenant réduites en raison des mauvais résultats du Congrès en Uttar Pradesh où il se présentait, et de M. Arjun Singh, 60 ans, un homme politique expérimenté mais à la réputation ternie par un scandale financier.

On parlait aussi de Madhav Rao Scindia, 46 ans, qui vient de conduire le Congrès à une remarquable victoire dans l'État du Madhya Pradesh et dont la jeunesse le présente comme un héritier de Rajiv Gandhi. Mais il n'a guère d'expérience.

À la Bourse de Bombay, capitale financière de l'Inde, les espoirs étaient tournés vers M. Sharad Pawar, 51 ans, ministre-chef de l'État du Maharashtra, qui a permis au Congrès de remporter d'excellents résultats dans l'État.

M. Pawar est proche de nombreux hommes d'affaires et s'est fait publiquement l'avocat de la libéralisation économique dans laquelle l'Inde devra s'engager afin de recevoir une indispensable assistance financière du Fonds monétaire international.

Les Hindous d'abord !

Laurent Zecchini
du journal Le Monde

NEW-DELHI — Moins de huit jours après l'assassinat de Rajiv Gandhi, il était sans doute mal venu de la part de M. Lal Krishan Advani, chef du BJP, d'exhorter ses militants à faire preuve, dans la campagne électorale, d'un « instinct de tueur ». C'était donner une belle occasion à ses adversaires de dénoncer la « vraie nature du BJP ». Il s'agissait probablement d'un mot malheureux. Il n'y avait, en revanche, aucune ambiguïté dans les propos de M. Bal Thackeray, chef du Shiv Sena, un groupe hindouiste extrémiste, qui a récemment glorifié en ces termes l'assassinat du mahatma Gandhi par Nathuram Godse : « Nous sommes fiers de lui. Il a sauvé le pays d'une seconde partition. » Dans les rassemblements populaires, Uma Bharti, la passionaria fanatique du « réveil hindou », a présenté le vote en ces termes : « La question est de savoir si ce pays appartient à Rama ou à Babur ». En dépit de ces « dérapages » verbaux, le BJP s'est peu à peu forgé une aura de respectabilité, réussissant une percée sans précédent. Le parti hindou est passé de 2 sièges en 1984 à 86 en 1989, et espère devenir le troisième, voire le deuxième parti indien.

Après avoir longtemps tenté de le marginaliser, au nom du refus de

l'extrémisme, le Congrès-I de feu Rajiv Gandhi a pris conscience que le BJP était son principal adversaire. Avec d'autres formations (Janata Dal de M. V. P. Singh, communistes...), un front anti-BJP s'est tacitement créé. À en croire ses chefs de file, personne n'acceptera de négocier avec le parti de M. Advani pour former un gouvernement. Voire. Le BJP n'est pas un simple phénomène politique, et aucun politicien ne peut ignorer les sentiments profonds de cette majorité hindoue, naguère silencieuse, dont il se veut le porte-parole. Ses racines plongent dans l'histoire de l'Inde moderne, depuis la partition de l'ancien Empire britannique en 1947 entre un État purement islamique (le Pakistan) et l'Inde.

Du point de vue historique, le BJP n'a pas tort de prétendre que Nehru n'a eu de cesse de donner des gages de tolérance à la minorité musulmane (110 millions sur une population de 853 millions).

Cette sorte de « mauvaise conscience » s'est traduite par des lois préservant la spécificité des musulmans.

D'où la hargne des hindouistes, pour qui la majorité a été négligée au profit des descendants des « envahisseurs » (allusion aux Moghols musulmans). Le renouveau hindou et sa principale incarnation, le BJP, sont donc d'abord un phénomène réactionnaire, extrémiste, et non fon-

damentaliste : il ne cherche pas à revenir aux fondements d'une religion qui, par nature, est multiple et antidogmatique.

Le cri de guerre du BJP et des multiples organisations satellites plus radicales que lui qu'il tente de contrôler, est de rendre leur « fierté bafouée » aux hindous, de restaurer les « droits de la majorité ». Ce discours a éveillé un formidable écho parce que, dans une Inde influencée depuis plus de quarante ans par la philosophie consensuelle de Nehru, qui interdisait — au nom de la paix « communaliste » — le prosélytisme hindou, le slogan du BJP en faveur de l'*indulva* (l'idéologie hindoue), « libère » des forces considérables. C'est en cela que sa croisade contre le « pseudo-sécularisme » de Nehru et du Congrès est dangereuse.

Mélange de sectarisme, d'ultra-nationalisme, de xénophobie et de fanatisme religieux, le renouveau hindou repose sur une addition de phénomènes. La montée du fondamentalisme musulman (l'affaire Salman Rushdie) et la multiplication des séparatismes — des musulmans, du Cachemire aux sikhs du Pendjab — expliquent en partie cette prise de conscience. Mais il y a autre chose : face aux errements de partis traditionnels minés par la corruption et dont les convictions semblent limitées à l'accapement du pouvoir, le BJP est apparu comme « propre », fruit d'une autre culture.

La croisade de Rama

Dans les rassemblements monstrueux organisés par le parti du Lotus (symbole électoral du BJP), où l'on soufflait de la conque et l'on brandissait le trident de Shiva (symboles de l'hindouisme), il n'était pas rare de voir l'assistance arborer des badges proclamant : « Je suis fier de mon héritage culturel ». En ce sens, le BJP est un parti de l'ordre et — toutes proportions gardées — « poujadiste », dans la mesure où il exprime un rejet de la politique traditionnelle. Il promet une « société organisée et ordonnée » — sa discipline interne est sans pareille — et vante sa capacité à rétablir la « stabilité » dans un pays où la violence est endémique.

M. Advani a lancé la *Rath Yatra* (la marche du chariot de Rama) à l'occasion de la croisade d'Ayodhya. Jouant le rôle de caisse de résonance en faveur des thèses du BJP, cette marche a montré — par la multiplication des heurts communalistes sanglants qui se sont produits dans son village — que le renouveau de l'hindouisme était un phénomène qui divisait la société indienne, faisant naître un sentiment hindou revanchard.

Le chef du BJP, entouré par des hommes-singes — l'armée d'Hanuman — a parcouru le pays, monté sur un chariot qui ressemblait à s'y méprendre à celui de Rama. La « marche du chariot » avait été décidée en réaction à la polémique — lancée par le premier ministre de l'époque, M. V. P. Singh — sur les recommandations de la commission Mandal, qui prévoyait de réserver des emplois pour les bases castes.

« Nous avons réalisé que ces propositions avaient pour effet de diviser les Hindous. La question d'Ayodhya avait pour but de les réunifier », a reconnu M. Advani. Mouvement populaire soutenu par une partie des hautes castes, le BJP a peu à peu fait des adeptes dans les couches « éduquées ». Parti « moderne », il a promis des « transformations sociales et la justice sociale », se déclarant partisan d'une dérégulation complète de l'économie.

Les intellectuels se sont inquiétés cependant de cette résurgence d'une droite « musclée ». « Cette combinaison du communalisme et du nationalisme, a estimé V. M. Tarkunde, est typiquement fasciste. Elle est comparable à la technique hitlérienne associant la notion de race aryenne avec le nationalisme allemand. La croissance du communalisme hindou ces dernières années est celle d'un fascisme naissant. »

Il est vrai que le BJP a un visage de Janus : d'un côté, les « modérés », comme M. Advani et A. B. Vajpayee, de l'autre les organisations extrémistes — VHP, RSS, Bajrang Dal, Shiv Sena — entourées de groupes d'autodéfense, voire de véritables milices. M. Ashok Singhal, secrétaire général du VHP, parcourt ainsi l'Inde en affirmant qu'au vu des courbes des naissances respectives des communautés musulmane et hindoue, la seconde sera bientôt minoritaire. Cette échéance paraissant improbable, peut-être M. Singhal aura-t-il plus de chance avec une autre de ses prophéties : « Bientôt, le drapeau safran (couleur de l'hindouisme) flottera sur le fort Rouge » de Delhi.

CONNAISSEZ-VOUS LA MESURE DE VOTRE SOUFFLE?



LE 19 JUIN MERCREDI SANTÉ DE 12h00 À 20h00 PASSEZ UN TEST

GRATUITEMENT

Dans toutes les PJC Jean Coutu

- Obtenez le résultat de votre test à l'aide d'un débit-mètre
- Recevez une brochure d'information sur l'asthme et son traitement
- Une personne ressource répondra à vos questions et vous donnera des conseils préventifs

Bienvenue à tous!

En collaboration avec: Association pulmonaire du Québec

Glaxo
Glaxo Canada Inc.
Bureau d'affaires du Québec



JEAN COUTU

Ensemble
ON PEUT VAINCRE LE CANCER

SOCIÉTÉ CANADIENNE DU CANCER | CANADIAN CANCER SOCIETY

Au bout de chaque cigarette
Un seul filtre vos poumons



ÉDITORIAL

L'ère des otages est terminée

ON A ENTENDU le bruit sec d'une rupture, au cours du week-end, quand l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des francophones hors Québec a fait le point sur son « projet de société ». Le Québec a été expulsé du nom de la Fédération. Son programme politique rejette à la fois le souverainisme et le fédéralisme décentralisé, les deux choix entre lesquels hésite la vaste majorité des Québécois. Ses nouveaux dirigeants affirment clair et net qu'ils ne comptent plus sur une alliance avec le Québec.

Bien des portes claquent, et bien des illusions s'éteignent. Il y aura des mots aigres-doux. Mais la Fédération a choisi la santé. Il était temps que le Québec et le Canada français cessent de se prendre mutuellement en otages. Ce sale climat étant éclairci, ils pourront peut-être jeter les bases d'un lien nouveau.

Le changement de nom s'imposait. Depuis la création de la FFHQ, en 1975, l'idée de se définir comme des êtres « hors Québec », c'est-à-dire n'ayant de sens qu'en fonction d'un territoire qu'ils n'occupent pas, semait le malaise. Cette dénomination encourageait aussi, chez les Québécois, la tendance vaguement impériale à voir des Franco-Manitobains de la quatrième génération comme des Québécois en exil, et à fantasmer sur leur retour éventuel autour du grand fleuve. La difficulté, c'était toutefois de trouver un terme générique qui n'englobe pas les Québécois de langue française. Le nouveau nom, la *Fédération des communautés francophones et acadiennes du Canada*, est un concept tordu. En toute logique, les « communautés francophones » du Canada incluent encore celle du Québec, et celle de l'Acadie. Dans la mesure où on ferait une savante distinction entre des « Communautés » et des « peuples » — comme se définissent les Acadiens et les Québécois — ça pourrait toujours aller. Mais on voit tout de suite que l'expression serait limpide si le Québec n'appartenait plus au Canada. Symboliquement, la Fédération légitime la séparation.

Mais elle le fait sans doute à son corps défendant puisque sa position constitutionnelle, ce qu'elle appelle son « espace politique », inclut le Québec dans un Canada fort. Le fédéralisme que souhaite la Fédération (ou une partie de ses membres puisque les Acadiens hésitent à y souscrire) est d'une grande orthodoxie. Pas d'asymétrie ou de statut particulier pour le Québec, du moins on n'en dit rien. Ce qui compte, c'est qu'Ottawa demeure une solide force d'intervention, notamment par son pouvoir de dépenser dans tous les domaines qui touchent « l'identité canadienne », dont évidemment la culture et l'éducation. On va même jusqu'à remettre en question l'idée que le Québec ait vraiment besoin d'une redistribution des compétences constitutionnelles. La

FFHQ avait appuyé l'Accord constitutionnel du lac Meech du bout des lèvres et à bien des égards son discours d'aujourd'hui la met à nouveau en retrait.

Il s'en trouvera pour s'en scandaliser. Mais le scandale, c'est plutôt la façon dont les grands manoeuvriers qui s'agitaient au lac Meech ont voulu prendre les communautés francophones minoritaires en otages. C'est en leur nom que bien des stars de la coalition anti-Meech ont mené leur bataille, que des leaders provinciaux qui tiennent le français pour un produit toxique et explosif se sont soudain pris pour Jeanne d'Arc, et se sont mués en champions de minorités dont ils n'avaient ordinairement cure. Endurer ces Manitobas, c'était déjà en demander beaucoup aux communautés francophones. Mais le Québec en a remis en exerçant lui aussi de lourdes pressions morales et politiques. On ne se

La francophonie canadienne n'a pas à épouser la cause du Québec

souvent pas sans honte de ces rencontres à Québec entre politiciens québécois et représentants de la francophonie canadienne qui se terminaient en séances publiques sous forme de torçage de cerveaux, pour extirper des visiteurs quelques mots d'adhésion à l'accord de 1987. Il était vraiment temps que les « communautés francophones » tirent la ligne, et définissent leur propre projet, plutôt que de continuer à se laisser vider par ceux des autres.

C'est ce qu'elles ont fait avec l'important document intitulé *Dessein 2000*, que la Fédération a étudié au cours du week-end (LE DEVOIR en a publié des extraits le 14 juin). Le ton n'est pas hostile au Québec, il évite simplement la lecture du monde en fonction du prisme québécois. Il dépasse d'ailleurs la question constitutionnelle pour définir un espace culturel, social, économique qui soit fondé sur les dynamismes propres des communautés. Il devrait être lecture obligée pour ceux qui veulent comprendre, et qui devraient admettre, que les intérêts de la francophonie canadienne peuvent être carrément en contradiction avec ceux du Québec.

Pourquoi, par exemple, ces communautés souhaiteraient-elles l'avènement de pouvoirs provinciaux plus forts, quand les autorités provinciales ont été, sauf au Nouveau-Brunswick, des instruments actifs de leur érosion ? Pourquoi souhaiteraient-elles qu'Ottawa vide le champ de l'éducation alors que leur seul espoir d'obtenir et de contrôler leurs établissements scolaires leur est venu

de la Constitution de 1982 ? Pourquoi souhaiteraient-elles qu'Ottawa se retire de la culture alors que Radio-Canada est encore, pour plusieurs, l'un des seuls liens quotidiens avec l'univers culturel francophone plus large ? Pourquoi applaudiraient-elles à la nouvelle popularité de la recommandation du rapport Pépin-Robarts (1978) qui suggérait de remettre aux provinces la compétence sur les affaires linguistiques ? Pour le plaisir de faire éteindre leurs droits, comme l'ont fait encore récemment l'Alberta et la Saskatchewan ?

Il y a des limites à demander à la francophonie canadienne d'épouser la cause du Québec, contre ses propres intérêts et au nom d'un vague cousinage que le Québec méprise d'ailleurs à l'envi. Il est temps, en effet, qu'on cesse de dire aux francophones des autres provinces qu'un Québec fort leur profitera par osmose. Ils ont eu sans arrêt, depuis quelques années, les preuves éclatantes du contraire. Pour préserver ses propres arrières en éducation, le gouvernement du Québec n'a même pas eu la décence de se taire et est intervenu contre eux, devant les tribunaux canadiens, dans des litiges majeurs. Le rapport Allaire, document constitutionnel du parti au pouvoir à Québec, les a traités avec une condescendance plus insultante que le silence. Le rapport de la Commission sur l'avenir du Québec (Bélanger-Campeau) l'a dépassé dans l'art du constat passif et de l'indignité d'idées. Tout ce qu'ils ont obtenu du Québec contemporain qui se pense fort et conquérant, c'est au mieux du paternalisme et au pis les maigres deniers de la conscience coupable.

Dans ces conditions, ils n'ont pas de service à lui rendre, et ils ont assez de leurs problèmes sans s'user sur les nôtres. Ce qui ne signifie pas qu'on doive déclarer la guerre. Il y a lieu désormais de refaire la relation sur des bases plus égalitaires et moins manipulatoires, de reconnaître ses divergences et de s'entendre autrement. C'est au Québec de le faire d'abord, en se donnant une véritable politique de coopération, en lieu et place de l'improvisation qui prévaut actuellement. (Notre « diplomatie » provinciale est bien plus excitée de la relation Québec-Dakar, en matière de francophonie, que de la relation Québec-Canada). C'est au Québec de se préparer aux prochaines grandes manoeuvres constitutionnelles en intégrant la question de la francophonie, notamment en suivant la piste des « accords de réciprocité » que René Lévesque explorait déjà en 1976 sans démentir du souverainisme.

Il est sans doute bien tard pour sauver un honneur amoché, mais il ne sera jamais trop tôt pour rebâtir des ponts dont la nécessité ne se démentira pas, peu importe la façon dont se résoudra la crise canadienne.

LISE BISSONNETTE

LIBRE OPINION

Charles Taylor et le Québec

IL SE PEUT que le professeur Charles Taylor, de l'Université McGill, ait mal choisi ses mots, au lendemain de sa nomination au Conseil de la langue française par Robert Bourassa, pour critiquer les articles des Lois 101 et 178 portant sur l'affichage. A supposer qu'elles fussent exagérées les remarques et opinions de M. Taylor, de même que sa personne, ne méritaient pas la réplique parue dans LE DEVOIR du 24 mai 1991, sous la plume de Mme José Legault. Je ne souhaite pas me lancer dans une vaine polémique avec cette dernière. Après avoir identifié quelques carences dans la réflexion de Mme Legault, je voudrais insister sur les vraies questions que l'intervention de M. Taylor nous oblige à considérer. Non sans quelque maladresse, le professeur de McGill invite les membres de la communauté québécoise à un exercice de délibération politique.

Commençons par quelques clarifications. Depuis l'intervention de M. Taylor, on a pu entendre à gauche et à droite que ce dernier était un « philosophe et politologue de réputation internationale ». Répétée à satiété, l'expression peut devenir creuse. Qu'est-ce que l'on veut dire au juste, lorsqu'on affirme qu'il jouit d'une réputation internationale ? En philosophie de la psychologie, en philosophie des sciences sociales et humaines, en éthique, en histoire de la pensée allemande moderne et en philosophie politique, Charles Taylor est considéré comme l'un des esprits les plus brillants et les plus originaux de son temps, pour ne pas dire du XXe siècle. Il pourrait encore s'enorgueillir d'une enviable réputation internationale s'il n'avait atteint les sommets de sa profession que dans un seul des domaines sus-mentionnés. Dans son dernier livre, *Sources of the Self*, publié aux presses de l'Université Harvard, il esquisse rien de moins qu'une interprétation globale de l'évolution de l'identité humaine dans la modernité.

Comme ce qu'il y a de meilleur dans l'histoire de la philosophie, l'oeuvre de M. Taylor tend vers l'universel. Elle n'en est pas désincarnée pour autant. Contrairement à d'autres, il n'éprouve aucun dédain pour ses enracinements particuliers. Les intuitions fondamentales de sa philosophie, comme il le reconnaît d'ailleurs explicitement, lui viennent de ses expériences canadiennes et québécoises :

« Lorsque j'étais étudiant en Europe, à l'étranger donc, j'ai senti une affinité très forte avec Herder, philosophe allemand de la fin du XVIIIe siècle et l'un des fondateurs de la pensée nationaliste moderne. Herder a beaucoup réfléchi sur la langue, sur les différences entre les langues et sur les distorsions que produit sur la pensée d'un groupe linguistique donné une langue qui se préempte supérieure, plus apte à exprimer l'universel et qui donc réprime les autres langues. À l'époque, cette langue, c'était le français, qui envahissait le monde intellectuel allemand et qui justement marginalisait l'allemand. J'ai trouvé chez Herder une inspiration, des idées très fécondes pour moi, justement parce que j'étais d'ici » (1).

À EN CROIRE l'article de Mme Legault, Charles Taylor multiplie les propos méprisants à l'égard des francophones, des nationalistes québécois et des moyens auxquels ils recourent pour protéger leur langue et leur société distincte. M. Taylor n'en serait pas à sa première incartade sur la question linguistique, il « reproche depuis longtemps à ceux qui appuient la Loi 101 un manque de rationalité et un trop plein d'émotivité improductifs... » La vérité, à propos des rapports entre M. Taylor et le Québec, me semble plus complexe, et beaucoup plus édifiante, que ne le suggère Mme Legault.

Certes, d'après M. Taylor, l'adoption de la Loi 178 concernant la langue d'affichage fut une erreur de la part des législateurs québécois. Non pas parce que cela enfreignait la liberté d'expression, mais plutôt parce que cela accentuait l'aliénation de la minorité anglophone, sans rien apporter de plus à la cause de la langue française et à celle de l'intégration des immigrants. Les récentes interventions de M. Taylor et Lucien Bouchard vont contribuer à ce que nous ayons un véritable débat la-

dessus dans les prochains mois. On se tromperait toutefois considérablement si on voyait en Charles Taylor un ennemi de la Loi 101 et de mesures protectrices semblables. Soyons clairs : dans les cercles internationaux de la philosophie, Charles Taylor est un des plus grands promoteurs d'une conception nuancée de la justice ouvrant ses catégories à la fois au libéralisme et au nationalisme, aux droits des individus et à ceux des communautés. Ses livres et articles démontrent clairement que la conception du bien commun qui est en vigueur dans les institutions québécoises, où la priorité est accordée au français et à la culture qui l'accompagne, n'est en aucune façon incompatible avec les grands idéaux de la pensée politique moderne, démocratique et libérale.

AU COURS des 30 dernières années, M. Taylor a vaillamment lutté, au sein du Nouveau Parti démocratique et ailleurs, pour faire triompher ses idées. Il a mené le combat pour la reconnaissance de la dualité nationale par le fédéralisme canadien. Il s'est opposé au modèle libéral, centré sur les droits, qui a triomphé dans la *Loi constitutionnelle de 1982*. Plus récemment, il a tenté d'expliquer à ses concitoyens canadiens l'importance de la clause de la société distincte dans l'accord du lac Meech. Si l'accord avait été entériné, le Canada aurait reconnu pour la première fois une vision de leur identité collective mise de l'avant par les Québécois eux-mêmes.

Depuis un an, Charles Taylor désespère de voir le Canada trouver la sagesse requise pour accepter la diversité des sociétés et des nations en son sein. Pour sauver le fédéralisme, comme il l'a dit devant la Commission Bélanger-Campeau, il faudrait aller au-delà des cadres constitutionnels de 1867 et 1982. Plus lucidement que certains ministres du gouvernement Bourassa, M. Taylor voit dans la Charte canadienne des droits et libertés une tentative pour nier l'identité même d'une société distincte, d'une communauté nationale autonome, au Québec. Si l'on pouvait faire un reproche à Charles Taylor, ce serait de ne pas avoir dénoncé l'illegimité de la réforme constitutionnelle de 1982, et les dangers inhérents à la Charte des droits et libertés pour le Québec, avec la même vigueur dont il a fait preuve envers les clauses relatives à l'affichage (Loi 178).

Dans un essai remarquable, *Le défi québécois*, Christian Dufour a récemment expliqué pourquoi il était si difficile pour le Canada de reconnaître les conséquences politiques de la spécificité québécoise. Le Canada, d'après Dufour, a été bâti sur la Conquête, l'identité canadienne se construit et se renforce à partir de l'identité québécoise, sans pouvoir l'accepter pleinement. La politique canadienne n'est pas la seule à ressentir les effets de la Conquête. Dans son article, Mme Legault parle de l'affichage unilingue comme d'une mesure nécessaire à la reconquête de Montréal. Plus loin, elle se porte à la défense de la nation franco-québécoise. Il y a chez elle quète de limpidité linguistique et de pureté nationale. Le défi québécois, pour le XXIe siècle, se résume-t-il à la recherche d'une telle homogénéité ? C'est à une interrogation de ce genre que nous invitent les propos récents de M. Taylor.

LES DERNIERS mois, des politiciens québécois tels Lucien Bouchard, Jacques Brassard et Bernard Landry ont dit clairement qu'ils étaient disposés à reconsidérer les compromis linguistiques au sein de notre société. Cela m'apparaît très prometteur. Personnellement, je pense qu'il y a de la place pour l'anglais dans l'affichage au Québec. Avec sa connaissance du Québec, Charles Taylor doit savoir que cela sera très difficile à réaliser tant que nous resterons soumis à la réforme constitutionnelle de 1982.

GUY LAFOREST

L'AUTEUR est politologue à l'Université Laval

(1) Charles Taylor, *La tradition d'une situation*, dans Nadine Pirrotte (dir.), *Pensée l'éducation : Nouveaux dialogues avec André Laurendeau*, Montréal, Boréal, 1989, p. 88.

LETTRES AU DEVOIR

Première femme médecin

SI L'ON veut être absolument juste quand aux femmes médecins au Canada (Lettre de Jacques Lamarche, 22 mai 1991), il faut établir le contexte. La première femme médecin est James Barry, diplômée en 1812 de l'Université d'Edimbourg. Elle est arrivée au Canada déguisée en homme en 1857, et a occupé le poste d'inspecteur-général des hôpitaux du Canada — Haut et Bas.

S'il s'agit de la première femme enregistrée dans un Collège des médecins, c'est le Dr Emily Stowe. Mais, si l'on parle d'une femme qui a obtenu son diplôme au Canada, on parle du Dr Augusta Stowe-Gullen. Elle est sortie du Collège médical ontarien pour les Femmes le 4 mars 1884. Entre 1883 et 1907, 111 femmes ont obtenu leur diplôme de ce collège affilié avec l'Université de Toronto. Au Québec, la première femme médecin a eu son diplôme de l'Université McGill en 1891 : c'est Octavia Ritchie. Elle était étudiante du Collège Donalda.

Dr Rose Sheinin
Montréal, 6 juin 1991.

De cette révolution beaucoup trop tranquille

DE NOS commissions scolaires qui sont encore confessionnelles et qui existent toujours. D'un premier ministre qui n'arrive pas à se brancher. D'une récession qui se transforme en dépression. D'un décrochage scolaire et d'un taux alarmant d'analphabétisme. De cette société de l'Avoir plutôt que d'Être. De ce fleuve qui n'en finit plus de perdre ses espèces. De ces spéculateurs véreux qui bousillent le patrimoine. De ce transport en commun moribond. De ce sous-développement chronique de nos institutions et de plusieurs de nos entreprises.

De cette Europe, de cette France surtout, qui ne nous regarde même plus et qui a pris les devants dans plusieurs domaines. De ce Japon plastique. De ces usines qui ferment et qui continuent à fermer. De ce manque de volonté. De ces mauvais conseillers qui conseillent. De ce deuxième souffle révolutionnaire, un peu moins tranquille, qui permettra de s'engager vers une véritable reconstruction de la pensée et de la connaissance et qui créera un pays où l'ambiguïté fabriquée disparaîtra afin que librement nous puissions vivre comme tous ces peuples qui, un jour, ont pris le taureau par les cornes.

Nous vivons dans un pays (lequel) qui manque de mise à jour, qui se complait à maintenir des institutions vieillottes et qui se

demande encore comment il fera pour aborder l'avenir. Il y a des modèles et aussi beaucoup d'idées dans l'air. Ayons le courage de véritablement décider.

Aux armes citoyens ! Pour construire et pour agir.

Réal Gingras
Outremont, 5 juin 1991

La promesse aux enfants

J'ÉTAIS TRÈS fier d'être Canadien, ce dimanche 30 septembre 1990, quand le premier ministre Brian Mulroney au nom des 71 chefs d'État avait promis aux enfants, l'accès d'ici l'an 2000, aux soins de santé primaires, à une alimentation adéquate, à de l'eau propre, à l'éducation de base et à la protection, pour tous les enfants du monde.

Le récent discours du 13 mai 1991 est tombé comme une douche froide, parce que malheureusement il ne faisait allusion qu'aux enfants canadiens. Autrement, il était devenu une noble tradition du Canada d'être le porte-parole du tiers-monde auprès des pays industrialisés. Le rôle du Canada serait-il désormais de simple figurant ?

Au nom de la solidarité internationale, pour le respect et la dignité de tous les enfants du monde, je demande au Premier ministre de respecter ses engagements. Je réclame que cette question soit à l'ordre du jour lors du Sommet des 7 Grands à Londres en juillet et qu'elle soit aussi traitée en toute priorité. Ce prochain Sommet économique serait un forum idéal pour assurer un suivi aux promesses faites aux enfants, spécialement quand il sera question de la dette du tiers-monde.

Pierre A. Jean-Baptiste
Montréal, 12 juin 1991

LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa
le 10 janvier 1910

Directrice
LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef
et directeur de l'information
Bernard Descôteaux

Directeur délégué à l'administration
André Leclerc

Rédacteurs en chef adjoints
Jean Francoeur,
Michel Lefèvre

Directeurs adjoints de l'information
Pierre Cayouette, Jacques Chabot,
Guy Deshaies

FAIS CE QUE DOIS

Le « génie » de l'État

MONSIEUR Lesage, les nombreuses questions que vous posez dans votre éditorial *Le « génie » au service de l'État* du 13 mai démontrent que vous ne partagez manifestement pas notre point de vue sur de nombreux sujets.

Une des conséquences de la pratique de l'ingénieur dans la fonction publique est d'être témoin de décisions pas toujours rationnelles qui entraînent la dilapidation des deniers publics. L'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec a voulu rappeler, ce qui est de toute façon de notoriété publique, que l'administration gouvernementale n'est pas exempte de ce gaspillage et qu'il est possible aux politiciens d'économiser non seulement en gelant le salaire des employés de la fonction publique.

Au-delà de certaines actions que nous avons entreprises à titre de moyen de pression, l'APIGQ trouve important de prendre position sur les conséquences économiques, environnementales ou autres qui peuvent découler des décisions gouvernementales. N'eût été des prises de position récentes de notre association, le Programme d'assainissement des eaux aurait été amputé d'un milliard de dollars par M. Johnson. Si le débat public sur plusieurs dossiers de l'heure n'avait pas été entamé, d'autres murs anti-bruit inutiles ou inefficaces auraient pu éventuellement être construits et divers projets industriels et gouvernementaux auraient continué de bénéficier de passe-droits. Vous souligne que nos interventions ne sont peut-être pas souhaitables... Au fait, pourriez-vous nous indiquer quelles sont les interventions qui ont été préjudiciables à la population ?

Au sujet du développement technologique, vous constatez avec étonnement que les ingénieurs sont fiers de leur rôle dans ce domaine. Nous affirmons que l'ingénieur est à la base de l'évolution technologique du Québec en posant comme prémisses que le progrès technologique est le moteur du développement économique. L'ingénieur est un rouage essentiel dans la création du développement technologique. Nous essayons de décrire cette réalité et de promouvoir les bienfaits de l'ingénierie.

Enfin, il est évident que nous espérons conclure une première entente avec notre client employeur. Si, après 29 mois de négociations stériles, nous devons utiliser des méthodes plus convaincantes, il n'en demeure pas moins que l'APIGQ souhaite apporter une contribution positive à la gestion gouvernementale et mieux faire connaître le rôle de l'ingénieur du gouvernement auprès de la population.

Jean Dugré

Président de l'Association professionnelle des ingénieurs du gouvernement du Québec
Sainte-Foy, 24 mai 1991

BILLET

Le temps retrouvé

REVOILÀ enfin *Cité libre*, rationnelle et du bon bord, réapparue, aux applaudissements du pouvoir, pour sauver la contestation avec le sénateur Hébert, la (bonne) conscience (sociale) avec Gérard Pelletier, les droits de la critique avec les petits Pelletier, — et ni plus ni moins que la démocratie avec Trudeau, ce qui s'entend, car la démocratie se confond avec sa vie. *Que le Doigt de Dieu soit loué !*

Il faut être contre le mouvement politique nationaliste et le manifester, dit dans les faits Anne-Marie Bourdoux, qui raisonne puissamment, et en effet il est extrêmement dangereux pour la liberté et la critique que la moitié des électeurs soient à peu près en faveur de quelque chose.

Que tout le Canada, excepté peut-être la moitié du Québec, que tous les gouvernements du Canada y compris celui du Québec, que toute la presse du Canada saut peut-être LE DEVOIR, que la police et l'armée, dont M.

Trudeau sait quelque chose, que tous les médias électroniques et Radio-Canada, que tous les partis politiques du Canada et des provinces sauf un, que toute l'opinion anglophone du Canada, qu'environ 88 % de la population du Canada, que le président des États-Unis et quelques autres poussières, soient contre l'indépendance du Québec, ceci n'est rien du tout ; mais, ce qui est très sérieux pour la critique et la liberté, c'est plutôt que ce qui reste, qui ne compte pas parmi ces quantités négligeables, soit plutôt en faveur de la souveraineté. C'est pourquoi Anne-Marie se mêlera de nous sauver, comme faisait son papa.

Je regarde la photo. J'ignore de quoi l'on aura l'air à la Résurrection des corps, mais à celle de *Cité libre*, ce n'était pas fameux. D'ailleurs, heureusement que je n'étais pas là : cela n'aurait guère amélioré les choses...

PIERRE VADEBONCOEUR